SCOT du Bassin de Vie d'Avignon 2030

RAPPORT D'ACTIVITÉS

2014

Syndicat Mixte pour le SCoT du Bassin de Vie d'Avignon

SOMMAIRE

LE MOT DU PRESIDENT 4

1. HISTORIQUE ET CONTEXTE DE LA DÉMARCHE 45

2. LE TRAVAIL RÉALISÉ AU COURS DE L'ANNÉE 2014 12

3. ANNEXES AU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2014 16

Syndicat Mixte
pour le SC oT du
Bassin de Vie
d'Avignon

LE MOT DU PRÉSIDENT

L'année 2014 aura été marquée, pour ce qui est de la vie de notre Syndicat, par deux évènements :

- Les élections municipales de Mars 2014 qui ont entrainé la désignation de nouveaux délégués pour ses instances : Bureau et Comité Syndical,
- La modification de son périmètre.

Je remercie très sincèrement le Comité Syndical qui m'a accordé sa confiance en m'élisant à la Présidence, ayant la lourde tâche de succéder à Alain CORTADE.

Trois nouvelles communes du Vaucluse et du Gard nous ont rejoints en ayant intégré la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon et la Communauté de Communes des Pays de Rhône et Ouvèze. Il s'agit de Pujaut, Sauveterre et Orange.

De nombreux nouveaux Maires, de nouvelles équipes municipales, cela a conduit à élaborer et proposer une méthode de travail avec une présentation d'un planning général avec pour ambition l'approbation au 1er Janvier 2017 du SCoT en révision.

Nous avons donc travaillé sur la présentation et la mise en débat de la stratégie d'aménagement définie dans le cadre du SCoT approuvé, sur les questions transversales à aborder dans la révision, les enjeux et les défis par thèmes :l'économie, le commerce, la Trame Verte et Bleue, le foncier, l'agriculture, l'habitat et les formes urbaines.

L'année 2015 sera consacrée à la construction du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) en articulation avec le DOO (Document d'Orientations et d'Objectifs).
Des arbitrages politiques seront nécessaires pour formaliser ces deux documents qui devront être arrêtés par le Comité Syndical.

Je suis convaincu que nous parviendrons, par une large concertation, à surmonter les difficultés pour atteindre ces objectifs.

Christian RANDOULET

1. HISTORIQUE ET CONTEXTE DE LA DÉMARCHE

Les étapes clefs dans la mise en place du SMBVA

↗ 2001/2003 : L'émergence de la structure

Suite à de nombreuses réflexions menées depuis l'automne 2001, les collectivités fondatrices du Syndicat Mixte du Bassin de Vie d'Avignon ont décidé de s'associer afin de favoriser la cohérence entre les diverses politiques territoriales à l'échelle du bassin de vie d'Avignon (démarches communales de type PLU et démarches intercommunales sectorielles dans les domaines de l'habitat, des déplacements, du commerce, de l'environnement…) et favoriser ensemble l'émergence d'un projet partagé de territoire, dans le respect des spécificités locales.
L'année 2003 a été rythmée par un important travail d'information et d'investissement des élus auprès des communes en vue de faire émerger un périmètre opérationnel, consensuel et volontaire à défaut d'être forcément le plus pertinent possible (difficultés rencontrées notamment dans les Bouches du Rhône et auprès de certaines communes gardoises).
Le SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE VIE D'AVIGNON a finalement été créé par arrêté préfectoral du 29 décembre 2003 modifié en vue d'accompagner l'élaboration d'un Schéma de Cohérence Territoriale sur le territoire de 26 communes adhérentes, soit 4 intercommunalités et une commune isolée représentant un ensemble de près de 250 000 habitants.

↗ 2004 : La mise en place technique et administrative

L'année 2004 a été celle de la structuration du Syndicat et de la mise en place des outils :

- constitution d'une équipe technique de pilotage par mise à disposition de techniciens dans chacune des communautés membres (avril 2004) ;
- travail d'identification avec les Elus des grands enjeux de territoire (premier Atelier du SCoT au Château de Fargues au Pontet en mai 2004) ;
- montage des partenariats techniques et financiers avec les différents partenaires institutionnels (élaboration d'un cahier des charges et d'un plan de financement) ;
- création enfin de l'Agence d'Urbanisme (octobre 2004), outil partenarial en charge de l'assistance à maîtrise d'ouvrage et de la maîtrise d'œuvre du SCoT.

↗ 2005 : Le Lancement opérationnel du SCoT

Début 2005, le syndicat mixte a quitté les locaux de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon où il était temporairement hébergé pour s'installer avec l'Agence sur le Site de Courtine (Mas du Petit Gigognan). Le SCoT a donc pu dès février 2005 entrer dans sa phase de mise en œuvre opérationnelle telle que prévue par le cahier des charges.

Le diagnostic s'est structuré autour de 3 axes centraux :

1. le dire des élus, exprimés dans le cadre de réunions de secteurs (3 secteurs, 4 réunions par secteur) ;
2. la parole des acteurs, recueillie au travers de 6 forums thématiques (mois de juin / juillet) ;
3. la mise en visibilité de la démarche (publication de la lettre du SCoT et mise en œuvre du site internet (www.avignon-bassindevie.fr)

Le Séminaire du 2 décembre 2005 au Château de Fargues a proposé une première restitution du diagnostic ainsi que la mise en exergue des 4 enjeux fondateurs du Projet d'Aménagement et de Développement Durable.

↗ 2006 : La construction d'un PADD partagé

Pendant les années 2006 et 2007 le Syndicat a œuvré afin de faire émerger, en partenariat avec l'Agence d'Urbanisme, le document central du SCoT que représente le PADD à travers 3 axes forts et complémentaires :

1. **Premier Pilier :** l'approfondissement du travail avec les communes et les intercommunalités ;
2. **Second Pilier :** les commissions enjeux, associant élus et acteurs locaux autour de l'approfondissement des 4 grands défis mis en avant pour le devenir du Bassin de vie avignonnais ;
3. **Troisième Pilier :** l'accompagnement technique, structuré autour de l'expression du « Dire des Partenaires Institutionnels » et la conduite de 4 expertises thématiques.

↗ 2008 : Une année d'ajustement

Devant les remarques formulées par les différentes PPA (Personnes Publiques Associées) et la nécessité de mettre en conformité les documents élaborés avec la réglementation existante, il a été décidé avec les nouveaux élus du SCoT, suite aux élections municipales de 2008 de revoir certaines étapes clefs et d'ajuster les documents.
Plusieurs ateliers ont abordé les questions de l'habitat et du foncier, du développement économique, de la mobilité, de l'environnement.
Des réunions des secteurs ont eu lieu pour les secteurs Bassin des Sorgues, Gard et Centre avec la validation des enquêtes communales.
Une réunion publique a également eu lieu pour la Communauté de Communes des Pays de Rhône et Ouvèze concernant la présentation du diagnostic du SCoT, avec pour interrogations : comment voyez-vous le Bassin de Vie d'Avignon en 2020 et comment l'imaginez-vous et surtout que souhaitez-vous qu'il devienne ?
D'autre part, une réunion PPA a eu pour objectifs la restitution de la synthèse des 4 workshops sur les thématiques des ateliers cités précédemment, la restitution des arbitrages politiques réalisés par les élus du SCoT, les échanges avec les partenaires sur les orientations retenues.

↗ 2009 : La validation du PADD

L'année 2009 aura été marquée par la validation politique des orientations du Programme d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) sur le territoire pour au minimum les dix ans venir.
Cette validation a permis d'engager la troisième composante du SCoT c'est-à-dire le DOG (Document d'Orientations Générales) qui s'impose aux documents d'urbanisme communaux et intercommunaux.
Ce document se décline en 4 défis :

1. Tirer parti du positionnement stratégique du Grand Bassin de Vie d'Avignon dans le contexte régional ;
2. Maintenir une attractivité productive, durable et maîtrisée ;
3. Établir un contrat foncier durable ;
4. Promouvoir un urbanisme innovant et intégré.

Le Comité Syndical, après en avoir débattu et délibéré, a validé à l'unanimité les orientations du PADD du SMBVA.

Cette validation a été précédée de 3 réunions de secteurs, de 2 réunions PPA (Personnes Publiques Associées), de 3 réunions spécifiques de Conseils Communautaires (CC de la Côte du Rhône Gardoise, CC des Pays de Rhône et Ouvèze, CA du Grand Avignon), d'une rencontre avec les DGS et les techniciens en charge de l'urbanisme des 26 communes composant le SMBVA.

Parallèlement, une étude pour la « définition d'une stratégie d'évolution d'aménagement du « pôle régional d'Avignon Nord » a été engagée, avec deux réunions à la Préfecture de Vaucluse et une réunion du comité technique.

Une rencontre InterSCoT a également eu lieu entre élus du SMBVA et le Syndicat Mixte de l'Arc Comtat-Ventoux et le Syndicat a participé aux 5èmes Rencontres Nationales des SCoT à Narbonne.

D'autre part, la fin de l'année 2009 a été également marquée par un changement d'importance avec la démission de M. Alain MILON de la présidence du Syndicat et l'élection de M. Alain CORTADE.

↗ 2010 : L'arrêt du SCoT

Le Comité Syndical a approuvé le bilan de la concertation courant Décembre.
Cette concertation a été mise en œuvre avec les acteurs et partenaires du territoire tout au long de la démarche dans le cadre notamment des différentes instances de suivi et d'élaboration du SCoT.
Les modalités de sa mise en œuvre ont été à la hauteur des enjeux que représente l'élaboration du SCoT du Bassin de Vie d'Avignon. Elles ont permis de faire connaître le diagnostic de ce Bassin de Vie, de faire ressortir ses atouts mais aussi ses contraintes, les objectifs et les orientations d'aménagement applicables à ce territoire, d'échanger et de débattre sur ces différents aspects et d'enrichir ainsi la réflexion.

Le Comité Syndical a donc arrêté le projet de SCoT.

Ce document arrêté est soumis pour avis aux personnes publiques associées et consultées, aux communes et groupements de communes membres du Syndicat Mixte du Bassin de Vie d' Avignon, aux communes et EPCI voisins compétents en matière d'urbanisme ainsi qu'au Préfet, aux Régions Provence-Alpes-Côte d'Azur et Languedoc-Roussillon, aux Départements du Vaucluse et du Gard.

Il est également soumis à enquête publique.

Durant l'année 2010 le diagnostic de l'étude « stratégie d'évolution d'aménagement du Pôle Régional Avignon-Nord », destiné à synthétiser et à problématiser les enjeux, a été validé par le Comité Syndical.

L'année 2010 aura été celle de l'adhésion de notre Syndicat à la Fédération Nationale des SCoT.
Cette Fédération a vu le jour à DOUAI lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du « Club des SCoT » le 16 Juin 2010.
Elle a pour objet de permettre la mutualisation des savoir-faire et l'échange d'expériences en matière de SCoT et de schémas de secteurs.

↗ 2011 : L'approbation du SCoT

L'année 2011 a été déterminante dans la procédure d'élaboration du SCoT du Bassin de Vie d'Avignon.
En effet, il a été approuvé à l'unanimité par Délibération du Comité Syndical le 16 Décembre 2011.
C'est la résultante d'un travail de longue haleine.
En effet, c'est le 19 Avril 2004 que le Syndicat s'est engagé dans son élaboration.

Chaque phase de l'élaboration a fait l'objet d'une concertation permettant de partager largement le projet de SCoT.

Son approbation a été précédée d'une enquête publique qui s'est déroulée du 9 mai au 28 Juin 2011 inclus.
La Commission d'Enquête a émis un avis favorable assorti d'une réserve et de cinq recommandations.

Suite à son approbation, le Syndicat doit assurer diverses missions concernant son suivi et sa mise en œuvre.
En effet, le Syndicat doit tout d'abord accompagner les communes et les EPCI afin de décliner les orientations du SCoT dans les documents d'urbanisme et dans les projets d'aménagement.
Il doit également s'assurer de la compatibilité des documents d'urbanisme locaux avec les orientations du SCoT.
Suite à la réserve de la commission d'enquête, le Syndicat s'est engagé à mettre en place un observatoire de suivi du SCoT.

D'autre part, le Syndicat s'est prononcé favorablement pour proposer à l'Agence d'Urbanisme le renouvellement de son partenariat pour les années 2012, 2013 et 2014.

↗ 2012 : Une année de transition

L'année 2012 aura été celle de la transition entre le SCoT SRU et le SCoT Grenelle.
Elle aura été marquée par l'élaboration d'une méthode sur la mise en œuvre du SCoT.

Il a été décidé que cette méthode passe par une série d'outils déclinés comme suit :

- La réalisation d'une grille de compatibilité,
- La réalisation d'un guide méthodologique,
- La mise en place de l'observatoire du SCoT,
- L'organisation d'ateliers élus/techniciens.

Pour cela le Comité Syndical a décidé de poursuivre son étroite collaboration avec l'Agence d'Urbanisme Rhône Avignon Vaucluse.

Ainsi, fin 2011 l'Agence d'Urbanisme de l'Aire Avignonnaise a changé d'appellation et est devenue l'Agence d'Urbanisme Rhône Avignon Vaucluse.
Ce changement d'appellation n'est pas anodin.
Il a été choisi pour inclure le Vaucluse, le Gard Rhodanien et les territoires du département des Bouches-du-Rhône associés à l'aire urbaine d'Avignon.

Début 2012, le Comité Syndical a adopté les nouveaux statuts de l'AURAV.

Il a également approuvé la Charte d'engagement de l'Agence qui définit les futures pistes de son développement à travers 3 missions :

- Une mission d'observation,
- Une mission stratégie du territoire,
- Une mission d'intermédiation.

D'autre part, le périmètre du Syndicat a évolué.
2012 aura vu le départ de la Commune de LIRAC de la Communauté de Communes de la Côte du Rhône Gardoise pour rejoindre la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien.
Cela a conduit le périmètre du SCoT du Bassin de Vie d'Avignon de passer de 26 à 25 Communes.
Toutefois, deux Communes gardoises ont émis le souhait de rejoindre le Syndicat. Il s'agit des Communes de PUJAUT et de SAUVETERRE.
Le Comité Syndical a délibéré en ce sens.

↗ 2013 : Lancement de la procédure de révision du SCoT du Bassin de Vie d'Avignon

Le régime juridique relatif aux SCoT a sensiblement évolué avec la Loi du 10 Juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite « Loi Grenelle 2 ».

Les SCoT approuvés sous le régime juridique de la Loi SRU doivent intégrer les dispositions de la Loi Grenelle 2.

Il s'agit d'ambitieux objectifs.
Le Comité Syndical a délibéré en ce sens, à l'unanimité, le 1er Juillet 2013.

2013 aura été également marquée par une volonté de mettre en œuvre un démarche InterSCoT à l'initiative des élus.

Cela s'est concrétisé le Vendredi 14 Juin 2013 avec pour cadre l'Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse.
Le Syndicat Mixte du Bassin de Vie d'Avignon en a été l'initiateur, aidé pour l'organisation, la coordination et l'animation par l'Agence d'Urbanisme Rhône Avignon Vaucluse.

Le Président de l'Université a accueilli les participants.
8 SCoT étaient représentés : le SCoT du Pays d'Apt, le SCoT Uzège Pont du Gard, le SCoT du Bassin de Vie de Cavaillon-Coustellet-Isle-sur-la-Sorgue, le SCoT du Pays d'Arles, le SCoT Arc Comtat-Ventoux, le SCoT DU Gard Rhodanien, le SCOT Sud-Gard et le SCoT du Bassin de Vie d'Avignon.

Le territoire d'intervention du SMBVA

Créé par arrêté préfectoral du 29 décembre 2003 le Syndicat Mixte du Bassin de Vie d'Avignon a vu son périmètre évoluer avec l'arrivée des Communes d'ORANGE pour le Vaucluse et SAUVETERRE et PUJAUT pour le Gard.

Ainsi, il est composé de 28 Communes (9 dans le Gard et 19 dans le Vaucluse) ce qui représente une superficie de 663 km² pour environ 290 000 habitants.

C.C. CÔTE DU RHÔNE GARDOISE

C.C. PAYS DE RHÔNE ET OUVÈZE

C.A. DU GRAND AVIGNON

C.C. SORGUES DU COMTAT

Le rôle du syndicat

Le Syndicat Mixte du bassin de Vie d'Avignon a une vocation unique qui est l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale.

Le SCoT ayant été approuvé le 16 Décembre 2011, les obligations du Syndicat sont désormais :

- L'accompagnement des communes et des EPCI afin de décliner les orientations du SCoT dans les documents d'urbanisme et dans les projets d'aménagement,
- S'assurer de la compatibilité des documents d'urbanisme locaux avec les orientations du SCoT. Pour cela, il doit suivre l'élaboration de ces documents, participer aux réunions des PPA et transmettre son avis à la collectivité concernée.
- De plus, suite à la réserve de la commission d'enquête, le SMBVA s'est engagé à mettre en place un observatoire de suivi du SCoT.

D'autre part, le SCoT devra être révisé pour intégrer les nouvelles obligations liées au Grenelle de l'Environnement et les évolutions législatives (Loi ALUR, Loi PINEL…). Le SMBVA devra piloter sa révision, s'assurer que le nouveau document respecte le cadre légal. Il devra notamment contenir un Document d'Aménagement Artisanal et Commercial (DAAC) et approfondir les thématiques comme la trame verte et bleue, l'énergie, la quantification et la justification de la consommation de l'espace, l'articulation urbanisme/transports, …. Le Syndicat devra mobiliser les instances consultatives et définir une nouvelle méthode de concertation qu'il mettra en œuvre.

Il sera également amené à participer à une démarche Inter-SCoT.

La composition du syndicat

Le Syndicat fonctionne autour de deux organes majeurs :

↗ Le Comité Syndical :
Les membres du Comité Syndical ont été choisis par et parmi les élus du territoire.
Ils ont élu le Président et les 9 élus composant le Bureau du SCoT.
Le Comité Syndical est composé de 32 élus titulaires et de 32 élus délégués suppléants, représentant les collectivités membres.
Le nombre de représentants est proportionnel au poids de la population de la collectivité dans le syndicat.
Le Comité se réunit plusieurs fois par an pour gérer l'avancement du SCoT et valider de grandes décisions (vote du budget, délibérations…).
Les membres du Conseil travaillent aussi à l'élaboration du SCoT au travers de commissions thématiques et territoriales.
Au final, c'est au Comité Syndical qu'il appartient d'arrêter puis d'approuver le SCoT.

TITULAIRES	SUPPLÉANTS
GRAND AVIGNON	
Cécile HELLE	*Christine LAGRANGE*
André CASTELLI	*Florence DUPRAT*
Renée JULIEN	*Joël FOUILLER*
Guy MOUREAU	*Christine D'INGRANDO*
Daniel BELLEGARDE	*Dominique ANCEY*
Joris HEBRARD	*Claude TOUTAIN*
Christian RANDOULET	*Catherine COMPERE*
Joël GRANIER	*Martine GUAY*
André ROCHE	*Pierre JOUVENAL*
Patrick SANDEVOIR	*Dominique RIBERI*
Jean FAVIER	*René TRUCCO*
Georges BEL	*Karine OGIER*
Jacques DEMANSE	*Carole DELAFONTAINE*
Joël GUIN	*Jean MATTEI*
Michel PONCE	*Marie NORMAND*
Xavier BELLEVILLE	*Anne-Sophie RIGAULT*
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES PAYS DE RHÔNE ET OUVÈZE	
Michel PERRAND	*Laure COMTE*
Didier CHARLUT	*Laurent GIRAL*
Claude AVRIL	*François MAIMONE*
Jean-Pierre FENOUIL	*Alain ROCHEBONNE*
Louis BISCARRAT	*George-Andrée FLEURY*
Marie-France LORHO	*Jean-Pierre PASERO*
Thierry LAGNEAU	*Stéphane GARCIA*
Xavier MARQUOT	*Jacques GRAU*
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES SORGUES DU COMTAT	
Christian GROS	*Didier CARLE*
Michel TERRISSE	*Denis FOURNET*
Pierre GABERT	*Françoise LAFAURE*
Michel MUS	*Maryline EYDOUX*
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA CÔTE DU RHÔNE GARDOISE	
Patrick MANETTI	*Jean-Marc TAILLEUR*
Éric MOUTAFIS	*Max LANGLADE*
Philippe GAMARD	*Jean-Pierre ALENGRIN*
Michel ANASTASY	*André HEUGHE*

↗ Le Bureau :

Il est composé du **Président et de 9 vice-présidents**.

Le rôle du Président : il préside les réunions du Comité Syndical, celles du Bureau et participe aux réunions politiques où se discute l'avenir de notre territoire.
Il est le premier représentant du Syndicat.

Le rôle du Bureau : il effectue un travail préparatoire aux décisions du Comité Syndical en examinant au préalable les dossiers, et en proposant des recommandations. Aussi se réunit-il plus souvent que le Comité Syndical et chaque fois que l'avancée du projet le nécessite. Il est assisté dans sa démarche par les techniciens du Syndicat et ceux de l'Agence d'Urbanisme Rhône Avignon Vaucluse (AURAV), maître d'œuvre du Syndicat.

Il est composé du Président : ❶ **Christian RANDOULET** (CA Grand Avignon)

Et de 9 vice-présidents :

❷ 1er Vice-président : **Thierry LAGNEAU** (CC Pays de Rhône et Ouvèze)
❸ 2ème Vice-président : **Cécile HELLE** (CA Grand Avignon)
❹ 3ème Vice-président : **Christian GROS** (CC Les Sorgues du Comtat)
❺ 4ème Vice-président : **Patrick MANETTI** (CC de la Côte du Rhône Gardoise)
❻ 5ème Vice-président : **Georges BEL** (CA Grand Avignon)
❼ 6ème Vice-président : **Louis BISCARRAT** (CC Pays de Rhône et Ouvèze)
❽ 7ème Vice-président : **Renée JULIEN** (CA du Grand Avignon)
❾ 8ème Vice-président : **Xavier BELLEVILLE** (CA du Grand Avignon)
❿ 9ème Vice-président : **Michel TERRISSE** (CC Les Sorgues du Comtat)

Le Bureau compte un vice-président de moins par rapport au mandat précédent.

↗ Le Personnel du Syndicat :

Le personnel du Syndicat en 2014 était le suivant :

- **Alain FARJON :** Directeur.
- **Julie RIMBOT :** Assistante de Direction.
- **Géraldine SAINT JEAN :** Chargée d'Urbanisme.

À cette équipe s'ajoute des Conseillers techniques représentants des quatre EPCI membres du SCOT chargés d'assurer un soutien technique auprès de l'équipe du Syndicat.

Ses modalités de fonctionnement

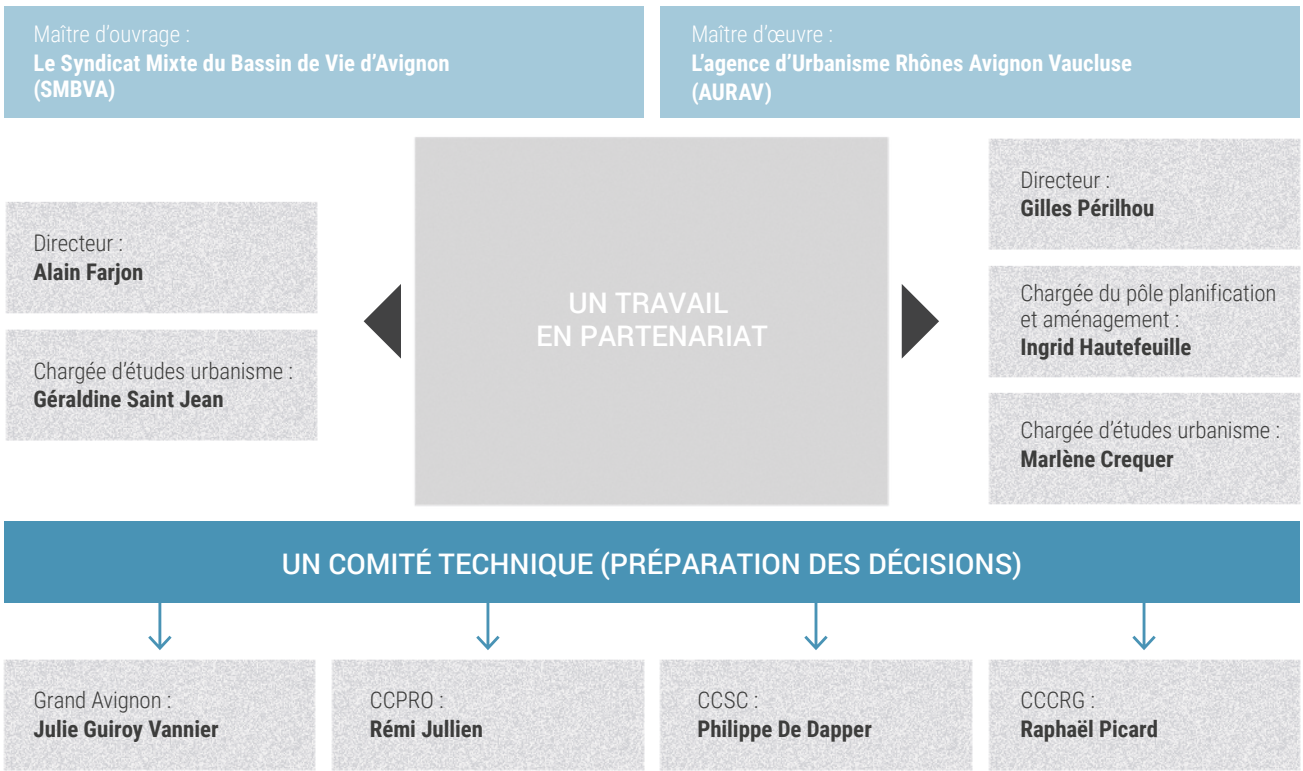

2. LE TRAVAIL RÉALISÉ AU COURS DE L'ANNÉE 2014

6 comités syndicaux

28 Délibérations + les avis simples du Bureau + les décisions du Président (voir le détail des comptes rendus des comités syndicaux en annexe).

8 bureaux syndicaux

Autres réunions (organisation/ participation/présence)

Le Comité Technique s'est réuni à 12 reprises.

↗ Rencontres avec les Maires et les élus
En effet, 11 communes composant le SMBVA sur 28 ont changé de Maire suite aux élections municipales de Mars 2014 et un renouvellement important de la composition des conseils municipaux a été constaté.
Il a donc été décidé de les rencontrer pour leur présenter le SCoT BVA tel qu'il a été approuvé en Décembre 2011 dans sa version dite SRU, sa révision (Grenelle II) et la prise en compte des évolutions législatives, les enjeux et les objectifs mais aussi pour prendre connaissance de leurs projets.

↗ Inter SCoT
Rencontre des techniciens à Aramon pour l'élaboration d'une charte Inter SCoT (16 Janvier 2014).

Le SMBVA a été sollicité pour participer à l'organisation d'une journée d'information pour les Régions PACA et Languedoc-Roussillon à l'initiative de la Fédération Nationale des SCoT.

Elle a eu lieu au siège de la CA du Grand Avignon le Vendredi 21 Novembre 2014 en présence de Jean-Philippe STREBLER, Directeur de la Fédération Nationale des SCoT, de Marc JUILLET, référent des deux régions « Arc Méditerranéen » et de David MIET sur la question de la densification, du procédé BIMBY (un nouveau mode de développement urbain) et un point d'actualité juridique avec un temps d'échanges.
À cette occasion une présentation a été faite du SCoT BVA : ses problématiques, le contexte et les premiers éléments de réflexion sur la densification en lien avec l'articulation urbanisme/Transports et la ZAE.

Elle a été suivie par une cinquantaine de participants.

❶ *Introduction de la séance par M. RANDOULET, Président du SCoT BVA*
❷ *Jean-Philippe STREBLER, Directeur de la Fédération Nationale des SCoT*

David MIET, Présentation Méthode BIMBY

M. Alain FARJON, Directeur du SMBVA
Mmes Marlène CREQUER et Ingrid HAUTEFEUILLE, AURAV

↗ Reconversion du Site Continentale Nutrition sur la Commune de Vedène
Comité de suivi destiné à faire le point sur l'avancement du projet à la Préfecture de Vaucluse (Mardi 14 Janvier 2014).

Réunion PPA au siège de la CA du Grand Avignon relative à la procédure de déclaration de projet pour la mise en compatibilité du SCoT BVA et du PLU de la commune de Vedène dans le cadre du projet de reprise de l'usine Continentale Nutrition (Mardi 11 Mars 2014).

↗ SRADDT PACA (Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire Région Provence Alpes Côte d'Azur)
Comité de Pilotage « principes et méthodologie de mise en œuvre » à l'Hôtel de la Région (Jeudi 13 Février 2014).
Atelier thématique à l'antenne de Vaucluse de la Région PACA (Mercredi 26 Novembre 2014) avec pour objectif de travailler sur la déclinaison territoriale des orientations stratégiques et des paris du SRADDT.

↗ CROF PACA (Comité Régional des Opérateurs Fonciers)
Son lancement à l'Hôtel de Région à Marseille avec pour objectif de bâtir une vision stratégique partagée des dynamiques foncières en PACA et de leurs impacts sur les territoires (Mercredi 12 Novembre 2014).

↗ SRCAE PACA (Schéma Régional Climat Air Energie Région Provence Alpes Côte d'Azur)
Réunion Inter SCoT consacrée à sa déclinaison et au programme d'action 2014 « Inter SCoT » (Mardi 28 Janvier 2014).

Rencontre à Avignon avec pour objet la présentation de la version définitive des fiches de territorialisation des objectifs du SRCAE déclinées aux échelles départementales, intercommunales et SCoT, dans le contexte de la préparation des futurs contrats territoriaux de transition énergétique inscrits au contrat de plan État-Région 2015-2020 en préparation (Vendredi 11 Juillet 2014).

Réunion d'échanges « la transition énergétique au service du développement économique de votre territoire » à la Préfecture de Vaucluse, dans le cadre de la conférence régionale pour la transition énergétique (Mardi 18 Novembre 2014), destinée à rappeler les enjeux liés à la transition énergétique, les objectifs du SRCAE et les travaux en cours de la conférence régionale pour la transition énergétique.

↗ SRCE (Schéma Régional de Cohérence Ecologique)
Sa déclinaison au niveau local « quelles méthodologie, quelles données ? »
Matinée organisée par l'ARPE PACA, en partenariat avec le CRIGE, la Région et la DREAL PACA, à Aix-en-Provence (Vendredi 23 Mai 2014).

Séance plénière de restitution et évolutions suite aux consultations et à l'enquête publique suivie d'un atelier de travail dans le cadre de l'élaboration d'un Guide méthodologique pour sa mise en œuvre dans les documents d'urbanisme, à Aix-en-Provence (Vendredi 04 Juillet 2014).

↗ PCET (Plan Climat Énergie Territorial)
Réunion à la CA du Grand Avignon (Lundi 23 Juin 2014) : présentation des bilans des gaz à effet de serre, des études de vulnérabilité climatique et énergétique.

↗ Assises régionales de la biodiversité
Elles se sont déroulées au siège de la Région PACA le Jeudi 27 novembre 2014 sur le thème « la stratégie globale pour la biodiversité en PACA : une mobilisation de tous les acteurs ».
La Région a posé le cadre stratégique de son ambition en la matière à travers la Stratégie Globale pour la Biodiversité (SGB) votée en Juin 2014, dont l'un de ses leviers majeurs d'actions en matière d'aménagement durable du territoire est le SRCE, qui décline les trames vertes et bleues.

↗ Phase de consultation de la cartographie du TRI d'Avignon – Plaine du Tricastin – Basse Vallée de la Durance

Dans le contexte de la directive européenne « inondation », l'État a entrepris l'élaboration d'un cadre d'évaluation et de gestion des territoires à risques d'inondation à l'échelle du Bassin Rhône-Méditerranée.
Le Préfet coordonnateur du Bassin Rhône-Méditerranée a identifié 31 TRI.
Le TRI d'Avignon – Plaine du Tricastin – Basse Vallée de la Durance doit faire l'objet :

- D'une cartographie des surfaces inondables et des risques,
- De l'élaboration de stratégies locales de gestion des risques d'inondation dont les objectifs et le périmètre devront être précisées en vue d'assurer un partage des responsabilités, le maintien de la solidarité amont-aval, la cohérence avec les autres politiques publiques.

Réunion d'information à la Préfecture de Vaucluse (10 Janvier 2014).

↗ Parc naturel Régional de Camargue

Comité de Pilotage du site Natura 2000 « Rhône Aval » à Aramon (31 Janvier 2014).

Nouveau Comité de Pilotage à Fourques destiné à la présentation des contrats Natura 2000, des fiches actions, de la Charte Natura 2000, à la validation du Tome 2 du DOCOB, au vote du Président du COPIL et à celui de la structure animatrice (Lundi 31 Mars 2014).

Ce COPIL a été précédé d'une journée organisée par le CPIE Rhône-Pays d'Arles sur le thème « le patrimoine naturel, un atout pour le Rhône méridional » toujours à Fourques le 11 Février 2014.

↗ Observatoire partagé du foncier économique

Comité de Pilotage en vue de sa constitution à la CCI de Vaucluse (Jeudi 27 Février 2014).
Suite à ce comité, afin de continuer la réflexion sur l'outil partenarial un comité technique a eu lieu à la CCI du Vaucluse le Lundi 31 Mars 2014.

↗ Région Languedoc-Roussillon – Occupation du sol/foncier

Création d'un groupe de travail réunissant les partenaires SCoT/Région LR/DREAL/SIG LR (Jeudi 24 Avril 2014).
Participation aux 1ères rencontres du foncier en Languedoc-Roussillon au Pont du Gard le Jeudi 06 Novembre 2014, organisées par l'EPF LR, sur le thème « la maîtrise foncière, facteur de réussite de vos territoires ».

↗ DREAL Languedoc-Roussillon

Après une première rencontre le 24 Avril 2014, nouvelle plate-forme d'échanges sur la thématique de l'organisation territoriale dans les SCoT « les armatures urbaines des SCoT et le territoire de l'entre-deux Montpellier-Nîmes » (Jeudi 09 Octobre 2014).

Présentation des résultats de la démarche atelier régional des territoires.

Étude sur les liens entre les dynamiques économiques en LR et les politiques d'aménagement et de planification des territoires.
Invitation à deux réunions d'échanges à Montpellier le Jeudi 20 Novembre 2014 sur la démarche d'élaboration des documents de planification et d'aménagement et de l'intégration de la problématique économique (SCoT, PLU et PLUi, Charte PNR) et le Mardi 09 Décembre 2014 sur la mise en œuvre, de suivi et la révision de ces documents.

↗ CNFPT PACA et Languedoc-Roussillon

Journée d'actualité sur la Loi ALUR : les impacts sur les services urbanisme et aménagement à Aix-en-Provence (Jeudi 02 Juin 2014).

↗ Plan Départemental de l'Habitat de Vaucluse (PDH) – Création de la section départementale du Comité Régional de l'Habitat (SD-CRH)

Installation de la SD du CRH de Vaucluse, sa procédure d'élaboration, les principaux enjeux et objectifs, les premiers éléments du diagnostic du Département au CG 84 (Jeudi 19 Juin 2014).

Afin de pouvoir traiter les questions de desserrement des ménages, d'accroissement démographique, des personnes à mobilité réduite, de mobilité professionnelle, d'accession à la propriété … de poursuivre la réflexion, une atelier territorial s'est tenu le Vendredi 12 Décembre 2015 au CG 84.

↗ 1ères Assises de l'Habitat du Gard

Site du Pont du Gard (Mardi 24 Juin 2014).

↗ Données occupation du sol 2001 et 2010 sur le SCoT BVA

Journée sur le terrain (Mardi 1er Juillet 2014) pour sensibiliser à la méthode de production de données d'occupation du sol (nomenclature, étapes de production, etc…), discussion sur les limites de ces données pour des utilisations futures dans les services et/ou dans les communes.

Une restitution des bases de données à l'attention des services urbanisme, Services SIG, Bureaux d'Études, des communes et des EPCI a eu lieu le Mardi 25 Novembre 2014.
Il a été question du contenu et des « bonnes pratiques d'utilisation » de ces données, d'une présentation d'une première analyse chiffrée de la consommation d'espace sur le SCoT BVA entre 2001 et 2013.

↗ Contrat d'Axe Avignon-Carpentras

Restitution de l'Atlas des quartiers gares réalisé par l'AURAV sur l'ensemble des gares ou haltes existantes ou potentielles de l'étoile ferroviaire (Lundi 08 Septembre 2014).
Occasion de faire part de contributions et remarques avant le Comité de Pilotage.

↗ Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençale

1er Comité Technique du PAPI (Programme d'Actions de Prévention des Inondations) sur le bassin versant de l'Ouvèze.
Le SMBVA a été sollicité pour une validation de la carte du périmètre des communes (Il est concerné par les communes avales de Jonquières, Courthézon, Bédarrides et Sorgues) et du contenu de la synthèse concernant la prise en compte du risque inondation dans le SCoT (Mercredi 23 Juillet 2014).

↗ PPRIF (Elaboration du Plan de Prévention des Risques de feux de Forêt) du Massif des Monts de Vaucluse Ouest)

Le SMBVA a été invité à une réunion PPA pour faire le point sur son avancement étant concerné par les Communes de Pernes-les-Fontaines et Velleron.
Il a été question du rappel de la méthode d'élaboration, d'une présentation du projet de zonage et du règlement et du dispositif de concertation (Jeudi 10 Juillet 2014).

↗ Trame Verte et Bleue – Préfiguration du Parc National Régional du Ventoux

Rencontre avec le SMAEMV (Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Equipement du Mont-Ventoux), le SCoT de l'Arc Comtat-Ventoux et la COPAVO à Carpentras (Jeudi 04 Septembre 2014).

↗ CCI de Vaucluse – Assises de l'Urbanisme Commercial

Elles ont eu lieu le Jeudi 04 Décembre 2014 après-midi au Campus de la CCI de Vaucluse.
François MARIANI excusé, en déplacement en Italie, a tenu ouvrir ses Assises – par visio-conférence, en souhaiter la bienvenue à l'ensemble des participants.

Elles ont débuté par un état des lieux de la problématique en Vaucluse par Sarah MENDEZ, responsable du service Prospective Territoriale de la CCI de Vaucluse et Abdebrhani BAKHTAOUI, Responsable de l'unité Planification et Aménagement à la DDT de Vaucluse.

Elle s'est poursuivie par une conférence sur « consommation et territoire » par Isabelle VEN DE WALLE, Directrice du département « Entreprise et Action Publique » du CREDOC.

Christian RANDOULET, Président du SMBVA a participé à une table ronde « Quel commerce pour demain ».
Jacques BRES, Vice-président délégué de la CCI de Vaucluse est également intervenu.
C'est Yannick BLANC, Préfet de Vaucluse, qui a conclu ces Assises.

Table ronde « Quel commerce pour demain ? »
Asssises du Vaucluse – CCI

↗ Grand Avignon – Atelier Marché Immo's 2014 « un marché en panne ? » dans le cadre du PLH

Participation à cet atelier au cours duquel il a été question des actualités juridiques concernant les Loi ALUR, ADIL et d'une étude du marché immobilier du Grand Avignon (Mardi 07 Octobre 2014).

↗ Atelier territorial du Grand Avignon

Participation à l'Atelier « Avignon Courtine Confluence, construire ensemble la ville de demain » (Mercredi 19 Novembre 2014).

↗ INSEE PACA

Réunion d'information à Carpentras permettant de découvrir les dernières études de l'INSEE, notamment les résultats du nouveau recensement et le portrait du Département de Vaucluse (Mardi 05 Novembre 2014).

3. ANNEXES AU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2014

3.1 Annexe 1 : détail des comités syndicaux de l'année 2014

Comité Syndical du Lundi 3 Février 2014

↗ Relevé des décisions du Bureau du 20 Janvier 2014

Décision n°1 : PLU d'Entraigues-sur-la-Sorgue – Modification simplifiée n°3

La Commune a lancé une procédure de modification simplifiée n°3 du PLU par délibération en date du 21/10/2013.

L'objectif de cette modification simplifiée est de :

- Réduire la superficie d'un ER dans le secteur de Queue Longue Nord destiné à la rétention des eaux de pluie sur le quartier ;
- Modifier la destination de l'ER : bassin de rétention et espace vert dans le cadre de la poursuite de l'aménagement du quartier Queue Longue Nord car la partie Est de l'ER est inconstructible du fait de la présence d'une canalisation de transport de matière dangereuse ;
- Augmenter la surface constructible de la zone UCqlh pour permettre la réalisation d'un lotissement communal qui complètera l'opération en cours « Les Jardins d'Entraigues ».

Le Bureau a émis un avis favorable.

Décision n°2 : PLU de Courthézon – Modification simplifiée n°1

La Commune a lancé une procédure de modification simplifiée n°1 du PLU par délibération en Décembre 2013 portant sur 4 points :

- **Point 1 :** supprimer l'ER n°2 situé dans le quartier Le Plan/Les Crémades dont la destination est de créer une voirie de jonction entre le pôle gare et le barreau de désenclavement des quartiers Est.
- **Point 2 :** supprimer l'ER n°22 situé dans le centre ancien qui a pour objet « la réorganisation du l'îlot bâti en vue d'une reconversion du site de la maison de retraite intercommunale. Cette maison a fait l'objet d'une cession amiable. L'ER est devenu obsolète.
- **Point 3 :** la formulation de l'objet de l'ER n° 18 (OAP centre-ville – Rue de la Citadelle/Belvédère) n'est pas assez explicite et est par ailleurs non conforme à l'article L.123-1-5 du code de l'urbanisme.
- **Point 4 :** reformulation de l'objet de l'ER n° 21 (OAP centre-ville - Rue de l'ancienne Mairie) comme précédemment.

Le Bureau a émis un avis favorable pour ces 4 points.

Décision n°3 : PLU de Vedène – Modification simplifiée n°1

La Commune a lancé une procédure de modification simplifiée n°1 du PLU par délibération en date du 05/12/2013.

Cette modification porte sur 2 moyens exposés par le Préfet qui a émis un recours gracieux le 04/06/2013 à l'encontre de la délibération portant approbation du PLU.

Les 2 moyens sont :

- L'absence de retranscription de la servitude administrative d'inconstructibilité frappant certains terrains de l'ancienne zone NDge du POS – lieu-dit « La Blachère » (Golf du GA). La Commune a donc modifié le règlement de la zone N.
- Le document graphique ne fait pas apparaitre l'obligation de réaliser des logements sociaux dans les zonages 1AU (en application de l'article L.123-12 alinéa f) alors même que le règlement le prévoit.

La Commune a donc modifié son zonage sur les planches graphiques en indiquant SMS –servitude de Mixité Sociale dans les secteurs 1AU.

Le Bureau a émis un avis favorable.

↗ Délibérations

Délibération n°2014-01 : Modification de la délibération n°2013-18 du 1er Juillet 2013 portant sur la procédure de mise en compatibilité du SCoT avec le projet de reconversion du site Continentale Nutrition

Le Comité Syndical a pris une délibération pour confier la procédure de mise en compatibilité du SCoT avec la déclaration de projet de reconversion du site Continentale Nutrition ainsi que l'enquête publique unique au Grand Avignon.
Or l'enquête publique sera portée par le Préfet de Vaucluse comme le stipule l'article L.122-16-1 du code de l'urbanisme et non le Grand Avignon.

En effet, la personne publique compétente pour réaliser le projet (la CA du Grand Avignon) n'est pas celle qui a la compétence pour approuver le SCoT (Comité Syndical) alors que l'autorité compétente pour organiser l'enquête publique c'est le Préfet.
Ainsi, la délibération n°2013-18 du 1er Juillet 2013 doit être modifiée sur la personne compétente pour organiser l'enquête publique comme indiqué ci-après :
« Conformément à l'article L.122-16-1, l'autorité compétente, pour organiser l'enquête publique sur cette déclaration de projet portant mise en compatibilité du SCoT, est le Préfet ».

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Délibération n°2014-02 : Débat d'Orientations Budgétaires – Année 2014

Résultats de l'exercice 2013

	Section de fonctionnement	Section d'investissement	TOTAUX CUMULÉS
Dépenses	605 744,08	211 241,31	816 985,39
Recettes	614 625,29	254 859,90	869 485,19
Excédent	8 881,21	43 618,59	
Déficit			
Résultat cumulé			52 499,80

La section de fonctionnement présente un excédent de 8 881,21 € et la section d'investissement un excédent de 43 618,59 €.

Pour mémoire les résultats de l'exercice 2012 reportés au Budget 2013 étaient les suivants :
- Excédent de fonctionnement reporté ..... **6 026,94 €**
- Déficit d'investissement reporté ..... **19 582,18 €**

Ainsi, les résultats d'exécution (ou résultats de clôture) pour 2013 sont :
- En fonctionnement : **6 026,94 € + 8 881,21 € = 14 908,15 €**
- En investissement : **-19 582,18 € + 43 618,59 € = 24 036,41 €**

Total..... **= 38 944,56 €**

Résultats cumulés 2013 :
- En fonctionnement : il est égal au résultat d'exécution 2013 = **14 908,15 €**
- En investissement : il s'agit du résultat d'exécution 2013 + le solde des restes à réaliser 2013 soit **24 036,41 € + 0,00 €** de restes à réaliser ..... = **24 036,41 €**

Total..... = **38 944,56 €**

Il est proposé d'affecter le résultat de fonctionnement reporté soit **14 908,15 €** en investissement R 001.

Propositions pour l'exercice budgétaire 2014

1 | Les postes de dépenses du projet de Budget 2014 :

- La section de fonctionnement : 715 212,66 €

Dépenses de fonctionnement	Réalisées 2013	Propositions 2014
011 – Charges à caractère général	94 442,48	102 110,00
012 – Charges de personnel	178 890,31	186 375,00
065 – Autres charges de gestion courante	204 795,86	204 600,00
66 – Charges financières	15 350,40	16 283,53
023 – Virement à la section d'investissement	/	80 792,28
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections + rattachement	112 265,03	125 051,85
Total des dépenses	**605 744,08**	**715 212,66**

Analyse de l'évolution des dépenses de fonctionnement

Chapitre 011 : Charges caractère général

		Réalisé 2013	DOB 2014
60	Achats et fournitures	4 122,77	6 100,00
61	Services extérieurs	64 615,53	67 400,00
62	Autres services extérieurs	25 704,18	28 610,00
63	Impôts et taxes	/	/
011	**Charges à caractères général**	**94 442,48**	**102 110,00**

Articles 60 : achats et fournitures **+ 1977,23 €** prévision achat de matériel de reprographie mise en compatibilité du SCoT à diffuser.

Articles 61 : services extérieurs augmentation de **2 784,47 €** en valeur par rapport à 2013 pour prévision augmentation du coût du contrat de couverture des risques statutaires.

Articles 62 : autres services extérieurs augmentation de **2 905,82 €** en valeur par rapport à 2013 prévision, frais de réception InterSCoT et enveloppe pour frais d'avocat éventuels.

Chapitre 012 : Charges de personnel

		Réalisé 2013	DOB 2014
62	Personnel extérieur	12 935,36	13 500,00
63	Taxes sur rémunérations	1 684,71	1 875,00
64	Rémunération du personnel	164 270,24	171 000,00
012	**Charges de personnel**	**178 890,31**	**186 375,00**

Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante

		Réalisé 2013	DOB 2014
6531	Indemnités	102 373,87	105 000,00
6532	Missions (frais déplacements élus)	225,00	1 000,00
6533	Cotisations de retraite	7 195,02	7 500,00
6554	Cotisation Fédération Nationale des SCoT	2 500,00	2 500,00
6555	Contributions au CDG 13 (personnel privé d'emploi)	58 901,97	55 000,00
6574	Subvention de fonctionnement aux associations (AURAV)	33 600,00	33 600,00
65	**Autres charges de gestion courante**	**204 795,86**	**204 600,00**

Chapitre 66 : Charges financières
+ 16 % d'intérêts d'emprunts.

Chapitre 023 : Virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement
80 792,28 € nécessaires pour financer l'investissement.

Chapitre 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections.
Il s'agit des amortissements qui augmentent de **12 786,82 €**.

- La section d'investissement : 244 788,69 €

Dépenses d'investissement	Réalisées 2013	Propositions 2014
001 – Déficit d'investissement reporté	/	/
16 - Remboursement emprunts	32 323,36	43 691,69
20 – Immobilisations incorporelles	147 800,00	156 900,00
21 – Immobilisations corporelles	3 148,95	5 000,00
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections (reprises de subventions)	27 969,00	39 197,00
Total des dépenses	**211 241,31**	**244 788,69**

Les dépenses progresseraient de **33 547,38 €** par rapport à celles réalisées en 2013.

L'augmentation provient :
- Du remboursement du capital des emprunts soit **11 368,33 €** ce qui représente **33,88 %** dans l'augmentation des dépenses d'investissement ;
- Et des reprises de subventions pour **11 501,00 €** ce qui représente **34,28 %** dans l'augmentation des dépenses d'investissement.

2 | Les postes de recettes du projet de Budget 2014 :

▪ La section de fonctionnement 715 212,66 €

Recettes de fonctionnement	Réalisées 2013	Propositions 2014
002 – Excédent de fonctionnement reporté	/	/
74 – Dotations de participations	585 225,59	676 015,66
77 – Produits exceptionnels	1 430,70	/
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections (reprises de subventions)	27 969,00	39 197,00
Total des dépenses	**614 625,29**	**715 212,66**

Les recettes de fonctionnement sont essentiellement constituées par les participations des communautés de communes et d'agglomérations membres, soit **675 015,66 €**.

Les autres recettes sont les opérations d'ordre de transfert entre sections au 042 soit **39 197,00 €** (qui correspondent à la reprise des subventions reçues).

Évolution de la participation des EPCI :

	Réalisées 2013	Propositions budgétaires 2014		
	€	€	Évolution en valeur	Évolution en %
Grand Avignon	417 504,86	435 142,84	+ 17 637,98	+ 4,22
CCPRO	89 172,94	160 618,39	+ 71 445,45	+ 80,12
CCSC	56 581,48	57 785,05	+ 1 203,57	+ 2,13
CCCRG	21 966,31	22 469,38	+ 503,07	+ 2,29
Cotisations totales	**585 225,59**	**676 015,66**	**+ 90 790,07**	**+ 15,51**
Cotisation par habitant	2,30 €	2,33 €		

L'article 13 des statuts du syndicat prévoit que la contribution financière de la population communautaire est calculée au prorata de la population DGF de la dernière année connue.

Population DGF :

EPCI	2012	2013	2014	Évolution en valeur /2013	Évolution en % /2013
CA Grand Avignon	181 721	181 342	186 708	+ 5 366	+ 2,95
CC Pays de Rhône et Ouvèze	38 510	38 732	68 917	+ 30 185	+ 77,93
CC Sorgues du Comtat	24 417	24 576	24 794	+ 218	+ 0,88
CC de la Côte du Rhône Gardoise	10 247	9 541	9 641	+ 100	+ 1,04
Population totale	254 895	254 191	290 060	+ 35 869	+ 14,11

- La section d'investissement 244 788,69 €

Recettes d'investissement	Réalisées 2013	Propositions 2014
001 – Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	/	24 036,41
1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés	/	14 908,15
10222 - FCTVA	/	/
13 - Subventions d'investissement	42 594,87	/
16 - Emprunts	100 000,00	/
021 – Virement de la section de fonctionnement	/	80 792,28
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	112 265,03	125 051,85
Total des recettes	**254 859,90**	**244 788,69**

Pour équilibrer la section d'investissement il est nécessaire de procéder à un virement de la section de fonctionnement de 80 792,28 €.

Les recettes d'investissement sont constituées de :
- **80 792,28 €** de virement de la section de fonctionnement au 021,
- **125 051,85** € d'amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles.

Pour l'essentiel des immobilisations incorporelles il s'agit des études réalisées par l'AURAV pour le compte du Syndicat en sa qualité de Maître d'œuvre mais aussi de frais de reproduction de documents et pour les immobilisations corporelles de divers matériels de bureau et informatique.

D'autre part, il est constaté une évolution sensible des recettes de fonctionnement.
Elle est la résultante de l'adhésion des Communes de PUJAUT, SAUVETERRE et ORANGE.
En effet, la participation demandée aux EPCI membres du Syndical correspond à la population.
Or, celle-ci augmente d'environ 35 800 habitants.
Ainsi, la section d'investissement peut-être équilibrée par un prélèvement sur la section de fonctionnement, évitant ainsi d'avoir recours à un emprunt.

Le Comité Syndical prend acte de ce Débat d'Orientations Budgétaires.

Délibération n°2014-03 : Appel anticipé partiel des cotisations 2014 des 4 EPCI membres du SMBVA

Le Budget Primitif du SMBVA n'a pas encore été soumis au vote de l'assemblée délibérante.
Les participations des collectivités membres n'ont donc pas encore pu être demandées.

Afin de minimiser l'emploi de la ligne de trésorerie, il est proposé de demander le versement d'une partie de la cotisation 2014 des EPCI adhérentes au Syndicat par un appel d'1/4 des cotisations 2013, soit **146 306,38 €** au prorata de la population de chaque EPCI au 1er Janvier 2013 (avant intégration des 3 nouvelles communes).

L'appel d'1/4 des cotisations 2013 serait réparti comme suit :

Communauté d'Agglomération du Grand Avignon (71 %)	104 376,21 € arrondi à 104 376,00 €
Communauté de Communes des Pays de Rhône et Ouvèze (15 %)	22 293,23 € arrondi à 22 293,00 €
Communauté de Communes les Sorgues du Comtat (10 %)	14 145,37 € arrondi à 14 145,00 €
Communauté de Communes de la Côte du Rhône Gardoise (4 %)	5 491,57 € arrondi à 5 492,00 €
TOTAL	**146 306,38 € arrondi à 146 306,00 €**

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Délibération n°2014-04 : Ouverture anticipée de crédits d'investissement pour 2014

Le Budget Primitif du SMBVA n'a pas encore été soumis au vote de l'assemblée délibérante.

L'article L.1612-1 du CGCT modifié par la Loi n°2012-1510 du 29 Décembre 2012 – arti.37 (VD) :

« Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget et jusqu'au 15 Avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.
Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus ».

Le prochain Comité Syndical sera conduit à décider cette ouverture par anticipation des crédits d'investissement dans la limite de 25 % des crédits du budget précédent, soit pour un montant de **42 472,62 €**.

Les crédits des dépenses d'investissement seront imputés selon la répartition suivante :
Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles : **41 325,00** €
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles : **1 147,62 €**

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Délibération 2014-05 : Adhésion de la Commune d'ORANGE

Par arrêté du 22 Octobre 2013, le Préfet de Vaucluse a prononcé le rattachement de la Commune d'Orange à la CCPRO à compter du 1er Janvier 2014.

La CCPRO est membre fondatrice du SMBVA avec trois autres EPCI : La Communauté d'Agglomération du Grand Avignon, la Communauté de Communes Les Sorgues du Comtat et la Communauté de Communes de la Côte du Rhône Gardoise.

Suivant l'article L.122-5 du code de l'urbanisme, la CCPRO a délibéré le 09 Janvier 2014 pour approuver l'extension du périmètre du SMBVA à la Commune d'Orange.

Au regard de l'article cité ci-dessus, le SMBVA doit délibérer également pour approuver l'extension de son territoire à la Commune d'Orange.

La délibération proposée au Comité Syndical est adoptée l'unanimité des membres présents.

Délibération 2014-06 : Nouveaux représentants du Grand Avignon (Pujaut et Sauveterre) et de la CCPRO (Sorgues suite à la démission d'un délégué suppléant et Orange) au sein du Comité Syndical du SMBVA

Par lettre en date du 04 Novembre 2013,
M. Gérard GÉRENT, délégué suppléant de la CCPRO pour la Commune de Sorgues au sein du Comité Syndical, a fait part de sa décision de démissionner de sa fonction. Le Bureau Syndical réuni le 18 Novembre 2013 en a pris connaissance.

Le Conseil Communautaire de la CCPRO par délibération en date du 19 Décembre 2013 a installé **M. Jacques GRAU** pour le remplacer.

D'autre part, par délibération en date du 09 Janvier 2014, le Conseil Communautaire de la CCPRO a demandé, suivant l'article L.122-5 du code de l'urbanisme, l'extension du périmètre actuel du SMBVA à la CCPRO élargie au territoire de la Commune d'Orange et désigné les représentants de cette Commune, à savoir :
Titulaire : Mme Marie-France LORHO,
Suppléant : M. Jean-Pierre PASERO.

Le Conseil Communautaire de la CA du Grand Avignon a délibéré le 13 Janvier 2014 en désignant ses représentants pour les communes de Pujaut et Sauveterre, à savoir :
Titulaires : M. Pierre JOUVENAL (Pujaut) et Mme Carole DELAFONTAINE (Sauveterre),
Suppléants : M. André ROCHE (Pujaut) et M. Jacques DEMANSE (Sauveterre).

Le Comité Syndical, à l'unanimité, donne un avis favorable à cette nouvelle composition.

Comité Syndical du Lundi 3 Mars 2014

Introduction de la séance par M. le Président

Pour cette dernière séance du mandat, Alain CORTADE tient à rappeler l'esprit constructif qui a animé les six années qui s'achèvent.
Les divergences politiques ont été mises de côté.
Cela a permis de mieux se connaitre, de s'apprécier, de travailler en confiance pour parvenir à des compromis et des arbitrages acceptés par tous.
L'objectif a été atteint puisque le SCoT du Bassin de Vie d'Avignon dans sa version SRU a pu être approuvé et ce à l'unanimité.
Il se félicite qu'il en a été ainsi, ne doutant pas que le nouveau Comité Syndical et le nouveau Bureau composé d'anciens et de nouveaux élus continueront dans cette voie soulignant que la révision du SCoT version Grenelle a été engagée par délibération le 1er Juillet 2013.

Il remercie l'ensemble des élus, ses collègues vice-présidents, pour leur présence, leur disponibilité, leur participation active.
Il tient également à remercier les agents du Syndicat, ceux de l'Agence d'Urbanisme pour leurs compétences et leur professionnalisme, ceux délégués par leurs EPCI respectifs qui constituant un Comité Technique performant a favorisé les prises de décisions des élus.

↗ Relevé des décisions du Bureau du 17 Février 2014

Décision n°1 : POS de Velleron – Modification n°7

La Commune a lancé une procédure de modification n°7 de son POS sur 2 points :

- **Ouverture à l'urbanisation** d'une partie du secteur 3NA inscrit au POS en créant un secteur 5NA pour un projet de 70 logements sur 3 ha.
  Le Bureau a émis un avis favorable sur ce point, encourageant la Commune à faire des efforts sur ce projet urbain sachant qu'il se situe dans le secteur privilégié d'urbanisation de la Commune identifié au Plan du DOG.

- **Suppression de l'Emplacement Réservé n°4** destiné à la création d'un bassin de rétention par le Grand Avignon.
  En effet, l'implantation de ce bassin est envisagée sur d'autres terrains à 400 m de l'actuel bassin.
  L'acquisition des terrains est en cours.
  Le Bureau ne se prononce pas sur ce point car cela ne relève pas de la compétence du SCoT mais de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon.

↗ Délibérations

Délibération n°2014-07 : Compte Administratif 2013

Cf. la délibération jointe en annexe.
Il est adopté à l'unanimité des membres présents.
Le Président ne prend pas part au vote.

Délibération n°2014-08 : Compte de Gestion 2013

Cf. les résultats budgétaires de l'exercice joints en annexe.
Le Comité Syndical approuve à l'unanimité des membres présents le Compte de Gestion dressé par le comptable Mr Daniel LEROY, Responsable du Centre des Finances Publiques d'Avignon Municipale, Receveur du Syndicat.

Délibération n°2014-09 : Affectation du Résultat 2013

Le Comité Syndical approuve les résultats de l'exercice 2013 à l'unanimité des membres présents, dit que l'excédent de fonctionnement cumulé de **14 908,15 €** (excédent antérieur reporté – report à nouveau créditeur **6 026,94 €** + le résultat de l'exercice 2013 soit **8 881,21 €**) **sera affecté comme suit :**
Affectation complémentaire en réserves (compte 1068) = **14 908,15 €**.

Délibération n°2014-10 : Budget Primitif 2014 et appel de cotisations

Le Budget Primitif 214 est adopté par le Comité Syndical à l'unanimité des membres présents.

Il s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

Section de fonctionnement	715 212,66
Section d'investissement	244 788,69
TOTAL	**960 001,35**

Le Budget Primitif 2014 est établi en tenant compte du Débat d'Orientations Budgétaires lors de la séance du Comité Syndical du Lundi 03 Février 2014.

La participation des collectivités membres du Syndicat pour 2014 a été fixée comme suit :

	Réalisées 2013	Propositions 2014	% sur le total
CA Grand Avignon	417 504,86	435 142,84	64,37
CCPRO	89 172,94	160 618,39	23,76
CCSC	56 581,48	57 785,05	8,55
CCCRG	21 966,31	22 469,38	3,32
TOTAUX	585 225,59	676 015,66	100,00

Article 13 des statuts du syndicat :
La contribution financière est calculée au prorata de la population communautaire (en considération de la population DGF de la dernière année connue).

EPCI	Nombre d'habitants DGF
Communauté d'Agglomération du Grand Avignon	186 708
Communauté de Communes des Pays de Rhône et Ouvèze	68 917
Communauté de Communes Les Sorgues du Comtat	24 794
Communauté de Communes de la Côte du Rhône Gardoise	9 641
TOTAL	290 060

Soit environ 2,33 € par habitant.

Délibération n°2014-11 : Rapport d'activité 2013

L'article L.5211-39 du CGCT dispose que le Président de l'EPCI adresse chaque année, au Maire de chaque Commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du Compte Administratif arrêté par l'organe délibérant de la collectivité.

À ce titre, le rapport se présente comme suit :

- Le mot du Président.
- L'historique et le contexte de la démarche :
  - › 2001/2003 : l'émergence de la structure,
  - › 2004 : la mise en place technique et administrative,
  - › 2005 : le lancement opérationnel du SCoT,
  - › 2006 : la construction du PADD partagé,
  - › 2007/2008 : suite aux remarques des PPA reconsidération des étapes clés et ajustement des documents,
  - › 2009 : la validation politique du PADD,
  - › 2010 : l'arrêt du projet de SCoT,
  - › 2011 : l'approbation du SCoT,
  - › 2012 : Une année de transition.
- Le territoire d'intervention du SMBVA.
- Le rôle du Syndicat, ses modalités de fonctionnement, sa composition.
- Le travail réalisé au cours de l'année 2013 :
  - › 11 Comités Syndicaux,
  - › 14 Bureaux Syndicaux,
  - › Première rencontre InterSCoT,
  - › 9èmes Rencontres Nationales des SCoT,
  - › 21 Comités Techniques.
- Annexes :
  - › le détail des Comités Syndicaux,
  - › les résultats du Compte Administratif et du Compte de Gestion de l'exercice 2012.

Le Comité Syndical a pris connaissance du dit rapport.

Comité Syndical du Lundi 26 Mai 2014

Le Comité Syndical s'est réuni en séance d'installation sous la présidence de Mr Alain CORTADE, Président sortant, le Lundi 26 Mai 2014 à 10h.

La séance ouverte, il a prononcé le discours suivant :

« Mesdames,
Messieurs,
Cher(e)s Collègues,
Cher(e)s Ami(e)s,

Les Élections Municipales de Mars 2014 sont passées.

Les Conseils Communautaires de vos EPCI respectifs ont délibéré, vous désignant en qualité de membres titulaires ou suppléants du Comité Syndical du SCoT du Bassin de Vie d'Avignon.
J'ai eu le plaisir de participer aux travaux du Syndicat pour l'élaboration de son SCoT en qualité de 1er Vice-président, dès sa création en 2004, aux côtés d'Alain MILON son Président.

Début Septembre 2009, le Comité Syndical, unanime, m'a accordé sa confiance en m'élisant à sa Présidence pour succéder à Alain MILON, démissionnaire, désireux de consacrer toute son énergie à ses autres mandats électifs de Maire de Sorgues, de Président de la CCPRO et de Sénateur.

Tout au long de ces années, il a été fait abstraction des sensibilités politiques ce chacune et de chacun.
Nous avons toutes et tous été animés par l'intérêt commun, celui de nos concitoyens.
Le SCoT du Bassin de Vie d'Avignon dans sa version SRU a été approuvé fin 2011.

Il a été élaboré avec pour seul objectif qu'il réponde aux attentes de l'ensemble des habitants du Bassin de Vie en s'inscrivant dans le futur, car le SCoT intervient dans de multiples domaines, tels que le logement, les formes urbaines, l'étalement urbain, les transports, la mobilité, les déplacements, l'économie avec le commerce, l'artisanat, les zones d'activités, l'agriculture, l'environnement et le développement durable, etc…
Il est la résultante de concessions et d'arbitrages, du respect de la diversité des situations et des enjeux.

Aujourd'hui une nouvelle étape est engagée avec sa Grenellisation décidée par le Comité Syndical le 1er Juillet 2013.
Une Grenellisation qui devra intégrer les dispositions de la loi ALUR, la Loi pour l'Accès au Logement et à une Urbanisme Rénové, promulguée récemment.
Il faudra également que soit poursuivie la démarche InterSCoT dont le Syndicat Mixte du Bassin de Vie d'Avignon a été à l'initiative, en assurant l'animation avec le soutien technique de l'Agence d'Urbanisme Rhône Avignon Vaucluse présidée par Christian GROS.

L'InterSCoT est une démarche de coopération volontaire qui ne se superpose pas au millefeuille institutionnel existant.
Aujourd'hui ce sont 9 SCoT du Vaucluse, du Gard et des Bouches-du-Rhône, regroupant 324 Communes et plus d'1 Million d'habitants qui ont émis le souhait de travailler ensemble, de partager leurs préoccupations, d'échanger sur des thématiques communes.

C'est un espace pour travailler dans la complémentarité des territoires ainsi que sur l'articulation et la cohérence des démarches de planification.
Cette volonté a été affirmée par l'élaboration d'une Charte InterSCoT qui devrait être soumise aux différentes instances décisionnelles pour une approbation officielle.

Pour ce qui me concerne, après quarante-deux années de mandats électifs, près d'une décennie au sein du Syndicat, j'ai décidé de passer la main, de ne plus me représenter.
À un moment donné il faut faire un choix.
Ce n'est jamais facile, mais ce choix je l'ai fait.

Tout ce que je souhaite c'est que le nouveau Comité Syndical, le nouveau Président et les Vice-présidents que vous allez élire :

- *Continuent à travailler dans le même état d'esprit, à œuvrer pour cet intérêt commun que j'ai évoqué ;*
- *Que le partenariat avec notre Bureau d'Études privilégié qu'est l'Agence d'Urbanisme Rhône Avignon Vaucluse se pérennise car il s'agit d'un outil performant, de grande valeur.*

Pour terminer, je tiens à présenter mes plus sincères remerciements à tous les élus, ceux qui ont été à l'origine de la constitution du Syndicat Mixte, ceux qui hélas nous ont quitté en cours de route, ceux qui n'ont pas souhaité continuer l'aventure, tous ceux qui lors de l'un de leurs mandats, ont apporté leur contribution à la construction de ce document de planification stratégique qu'est le SCoT : un document d'importance majeure, vivant, évolutif, anticipateur.

Je tiens également à présenter mes plus sincères remerciements aux techniciens du Syndicat, aux techniciens délégués par leurs EPCI respectifs, aux techniciens de l'AURAV, espérant qu'ils continuent à œuvrer dans la bonne entente qui prévaut aujourd'hui.

Mon dernier mot sera pour vous souhaiter tous mes vœux de réussite pour que le Schéma de Cohérence Territorial soit reconnu et partagé par le plus grand nombre car il est l'Avenir de notre Territoire ».

↗ Délibérations

Délibération n°2014-12 : Installation du Comité Syndical

M. Jean FAVIER, doyen d'âge, président de séance, procède à l'installation du Comité au regard des délibérations des différentes collectivités concernées.

Pour la CA du Grand Avignon :
16 titulaires et 16 suppléants,
Pour le CC des Pays de Rhône et Ouvèze :
7 titulaires et 7 suppléants,
Pour la CC Les Sorgues du Comtat :
4 titulaires et 4 suppléants,
Pour la CC de la Côte du Rhône Gardoise :
4 titulaires et 4 suppléants.

Le Comité Syndical, ainsi composé de 31 délégués, est déclaré installé.

Délibération n°2014-13 : Élection du Président

M. Jean FAVIER, président de l'Assemblée, demande à Mme Anne-Sophie RIGAULT (benjamine de l'Assemblée) d'assurer le secrétariat, laquelle accepte.
Mme Claude AVRIL et Louis BISCARRAT seront assesseurs.
Le Président de séance déclare que M. Christian RANDOULET et M. Christian GROS font acte de candidature.
Chacun des candidats se présente.

Il est procédé à un premier tour de scrutin.
Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

Premier tour de scrutin :

Nombre de Bulletins trouvés dans l'urne	28
Bulletins nuls ou litigieux	0
Suffrages exprimés	28
Majorité absolue	15
Ont obtenu : M. Christian RANDOULET	**17**
M. Christian GROS	11

M. Christian RANDOULET, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est proclamé Président du Syndicat Mixte pour le SCoT du Bassin de Vie d'Avignon et immédiatement installé.

À l'issue du vote, le Président prend la parole et remercie l'Assemblée pour sa confiance et l'assure que son investissement au sein du Syndicat Mixte sera entier. Il remercie Alain CORTADE et les techniciens qui ont assuré la bonne marche du Syndicat durant le mandat écoulé, et exprimant son souhait qu'il en soi de même pour les années à venir car il sera question, comme cela a été décidé par le Comité Syndical, de procéder à la Grenellisation du SCoT, d'intégrer les nouvelles dispositions législatives notamment la loi ALUR et d'associer les nouvelles Communes qui ont rejoint le Syndicat Mixte en début d'année à savoir Orange, Pujaut et Sauveterre.

Le Président prend la présidence de la Séance.

Délibération n°2014-14 : Composition du Bureau

Le Président rappelle que le Bureau du SMBVA était composé lors du précédent mandat d'un Président de dix Vice-présidents.
L'article L.5211-10 du CGCT fixe désormais le nombre maximum de Vice-présidents à 20 % de l'effectif du Comité, soit un maximum de 7.
L'organe délibérant peut, à la majorité des 2/3, fixer le nombre de Vice-présidents supérieur à celui qui résulte de l'application des 2ème et 3ème alinéas, sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif. Ce nombre de 30 % est arrondi à l'entier inférieur, soit un maximum de 9.

Après différentes interventions et une suspension de séance, le Comité Syndical est appelé se prononcer et fixe par 28 voix pour le nombre de Vice-présidents à 9.

Délibération n°2014-15 : Élection des membres du Bureau
Le Président propose de conserver les mêmes assesseurs : MM Claude AVRIL et Louis BISCARRAT.

▪ **Élection du 1er Vice-président :**
M. Thierry LAGNEAU et M. Christian GROS se portent candidats et se présentent.

1er tour de scrutin	
Nombre de Bulletins trouvés dans l'urne	**28**
Bulletins nuls ou litigieux	0
Suffrages exprimés	28
Majorité absolue	15
Ont obtenu : M. Thierry LAGNEAU	**20**
M. Christian GROS	8

M. Thierry LAGNEAU est élu premier Vice-président.
M. Jean BERARD quitte la séance.
Le nombre de votant est de 27.

▪ **Élection du deuxième Vice-président :**
Mme Cécile HELLE se porte candidate et se présente.

1er tour de scrutin	
Nombre de Bulletins trouvés dans l'urne	**27**
Bulletins nuls ou litigieux	0
Suffrages exprimés	27
Majorité absolue	14
Ont obtenu : Mme Cécile HELLE	**27**

Mme Cécile HELLE est élue deuxième Vice-président

▪ **Élection du troisième Vice-président :**
M. Christian GROS se porte candidat et se présente.

1er tour de scrutin	
Nombre de Bulletins trouvés dans l'urne	**27**
Bulletins nuls ou litigieux	0
Suffrages exprimés	27
Majorité absolue	14
Ont obtenu : M. Christian GROS	**27**

M. Christian GROS est élu troisième Vice-président.

▪ **Élection du quatrième Vice-président :**
M. Patrick MANETTI se porte candidat et se présente.

1er tour de scrutin	
Nombre de Bulletins trouvés dans l'urne	**27**
Bulletins nuls ou litigieux	0
Suffrages exprimés	27
Majorité absolue	14
Ont obtenu : M. Patrick MANETTI	**27**

M. Patrick MANETTI est élu quatrième Vice-président.

▪ **Élection du cinquième Vice-président :**
M. Georges BEL se porte candidat et se présente.

1er tour de scrutin	
Nombre de Bulletins trouvés dans l'urne	**27**
Bulletins nuls ou litigieux	0
Suffrages exprimés	27
Majorité absolue	14
Ont obtenu : M. Georges BEL	**27**

M. Georges BEL est élu quatrième Vice-président.

▪ **Élection du sixième Vice-président :**
M. Louis BISCARRAT se porte candidat et se présente.

1er tour de scrutin	
Nombre de Bulletins trouvés dans l'urne	**27**
Bulletins nuls ou litigieux	0
Suffrages exprimés	27
Majorité absolue	14
Ont obtenu : M. Louis BISCARRAT	**27**

M. Louis BISCARRAT est élu quatrième Vice-président.

▪ **Élection du septième Vice-président :**
Mme Renée JULIEN se porte candidate et se présente.

1er tour de scrutin	
Nombre de Bulletins trouvés dans l'urne	**27**
Bulletins nuls ou litigieux	0
Suffrages exprimés	27
Majorité absolue	14
Ont obtenu : Mme Renée JULIEN	**27**

Mme Renée JULIEN est élue septième Vice-présidente.

▪ **Élection du huitième Vice-président :**
M. Xavier BELLEVILLE et M. Michel TERRISSE se portent candidats et se présentent.

1er tour de scrutin	
Nombre de Bulletins trouvés dans l'urne	**27**
Bulletins nuls ou litigieux	0
Suffrages exprimés	27
Majorité absolue	14
Ont obtenu : M. Xavier BELLEVILLE	**18**
M. Michel TERRISSE	9

M. Xavier BELLEVILLE est élu huitième Vice-président.

▪ **Élection du neuvième Vice-président :**
M. Michel ANASTASY, M. Éric MOUTAFIS et M. Michel TERRISSE se portent candidats et se présentent.

1er tour de scrutin	
Nombre de Bulletins trouvés dans l'urne	**27**
Bulletins nuls ou litigieux	3
Suffrages exprimés	24
Majorité absolue	13
Ont obtenu : M. Michel ANASTASY	9
M. Eric MOUTAFIS	5
M. Michel TERRISSE	10

Aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue.
Il est procédé à un deuxième tour de scrutin.

M. Michel ANASTASY et M. Michel TERRISSE se portent candidats et se présentent.
M. Éric MOUTAFIS se retire.

2 ème tour de scrutin	
Nombre de Bulletins trouvés dans l'urne	**27**
Bulletins nuls ou litigieux	3
Suffrages exprimés	24
Majorité absolue	13
Ont obtenu : M. Michel ANASTASY	**7**
M. Michel TERRISSE	**17**

M. Michel TERRISSE est élu neuvième Vice-président.

À la suite de l'élection du Président et des Vice-présidents le Bureau est composé ainsi :

Titres	Noms	Titres	Noms
Président	M. Christian RANDOULET	5ème Vice-président	M. Georges BEL
1er Vice-président	M. Thierry LAGNEAU	6ème Vice-président	M. Louis BISCARRAT
2ème Vice-présidente	Mme Cécile HELLE	7ème Vice-présidente	Mme Renée JULIEN
3ème Vice-président	M. Christian GROS	8ème Vice-président	M. Xavier BELLEVILLE
4ème Vice-président	M. Patrick MANETTI	9ème Vice-président	M. Michel TERRISSE

Comité Syndical
du Lundi 30 Juin 2014

↗ Délibérations

Délibération n°2014-16 : Attribution des indemnités de fonction au Président et aux Vice-présidents

Le Comité Syndical à l'unanimité des membres présents décide de fixer les indemnités de fonction du Président et des Vice-présidents comme suit :

- Président : Taux de 30,6 % du l'Indice Brut 1015
- Vice-présidents : Taux de 15,30 % de l'Indice Brut 1015

Délibération n°2014-17 : Délégation permanente au Président et aux Vice-présidents

Le Comité Syndical à l'unanimité des membres présents (moins une abstention) décide de donner certaines délégations au Président et aux Vice-présidents dans a limite fixé par les articles L.2122-17, L.2122-23, L.5211-2 et L.5211-10 du CGCT, soit :

- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- Passer les contrats d'assurance ;
- Décider la conclusion et la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 3 ans ;
- Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- Fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- Intenter au nom du Syndicat les actions en justice ou défendre le Syndicat dans les actions intentées contre lui.

Délibération n°2014-18 : Délégation permanente au Bureau Syndical

Le Comité Syndical à l'unanimité des membres présents décide de donner délégation au Bureau pour :

- Les avis simples en qualité de Personnes Publiques Associées (PPA) prévues par les dispositions des articles L.123-6 à L.123-12 du code de l'urbanisme concernant les modifications et les révisions (cf. article L.123-13 et suivants) des Plans d'Occupation des Sols (POS) et des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU).

Délibération n°2014-19 : Composition de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)

Le Comité Syndical procède à l'élection des membres de la CAO à l'unanimité des membres présents (moins une abstention).
La CAO est présidée par le Président du SMBVA et composé de 5 délégués titulaires et de 5 délégués suppléants.
Président de la CAO : M. Christian RANDOULET et M. Thierry LAGNEAU sera son représentant.

Titulaires	Suppléants
Mme Cécile HELLE	Mme Renée JULIEN
M. Christian GROS	M. Xavier BELLEVILLE
M. Patrick MANETTI	M. Michel TERRISSE
M. Georges BEL	M. Joris HEBRARD
M. Louis BISCARRAT	Mme Carole DELAFONTAINE

Les suppléants seront pris dans l'ordre du tableau dès qu'un titulaire sera absent.

Délibération n°2014-20 : des représentants du SMBVA à l'AURAV
Le Comité Syndical à l'unanimité des membres présents (moins une abstention) désigne ses représentants au sein du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale de l'Agence d'Urbanisme Rhône Avignon Vaucluse comme suit :

Conseil d'Administration		Assemblée Générale	
Titulaire	**Suppléant**	**Titulaire**	**Suppléant**
Georges BEL	Eric MOUTAFIS	Georges BEL	Eric MOUTAFIS
Stéphane GARCIA	Michel MUS	Stéphane GARCIA	Michel MUS

Délibération n°2014-21 : Désignation du représentant du SMBVA au CNAS
Le Comité Syndical désigne à l'unanimité des membres présents M. Christian RANDOULET pour le représenter au Comité National d'Action Sociale.

Délibération n°2014-22 : Règlement Intérieur du Comité Syndical
Le Comité Syndical à l'unanimité des membres présents décide d'adopter son règlement intérieur.

Délibération n°2014-23 : indemnité de Conseil au Receveur du Syndicat
Le Comité Syndical à l'unanimité des membres présents décide d'attribuer l'indemnité de conseil à taux plein à M. Daniel LEROY, receveur du SMBVA, responsable du centre des finances publiques d'Avignon Municipale.

Délibération n°2014-24 : Modification de la délibération n°2014-09 du 03 Mars 2014 portant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2013
Suite à une erreur d'écriture, le Comité Syndical décide à l'unanimité des membres présents d'annuler la délibération n°2014-09 du 03 Mars 2014 relative à l'affectation du résultat de l'exercice 2014 et de la remplacer par la présente en précisant que le compte 1068 est un compte d'investissement.

En fin de Séance a été effectuée une présentation :
- du SMBVA (maître d'ouvrage) et de l'AURAV (maître d'œuvre),
- Qu'est-ce qu'un SCoT ?
- Les outils de la mise en œuvre du SCoT,
- Les objectifs de la révision du SCoT et la feuille de route jusqu'à la fin 2014.

Des pochettes ont été distribuées aux délégués présents contenant les documents suivants :
- Un CD du SCoT BVA approuvé le 16 Décembre 2011,
- La grille d'analyse des PLU,
- Le guide méthodologique SCoT/PLU,
- Les Actes de l'InterSCoT,
- Les publications de l'AURAV : Les formes urbaines, La Trame Verte et Bleue, Le commerce, Le foncier économique, L'observatoire du SCoT, L'occupation du sol, La loi ALUR.

Comité Syndical
du Lundi 29 Septembre 2014

↗ Relevé des décisions du Bureau du 15 Septembre 2014

N°1 : Bédarrides – Modification n°2 du PPRI Bassin versant de l'Ouvèze

Le PPRI de l'Ouvèze a été approuvé le 30 Avril 2009 sur 23 Communes.
Il a fait l'objet d'une 1ère modification sur la Commune de Bédarrides approuvée le 05 Juin 2013.
C'est un document réalisé par les services de l'État sous l'autorité du Préfet.
Le PPRI vaut servitude d'utilité publique donc il s'impose aux documents d'urbanisme.

Les modifications projetées consistent à rectifier localement certaines limites de la zone inondable sur la base de levers topographiques plus précis du terrain naturel et la prise en compte de l'étude géotechnique faite par la CCPRO.

Elles concernent 6 secteurs sur la Commune de Bédarrides et portent sur une superficie d'environ 13,4 ha.
11 ha ont été exclus de la zone inondable : ces parcelles ne sont plus soumises à la règlementation du PPRI.
2,4 ha ont été déclassés : ces parcelles ont changé de zonage règlementaire (réduction de la zone rouge).

Ces modifications portent sur une emprise très limitée au regard de l'emprise totale règlementée par le PPRI (13,4 ha sur le 1 900 ha du PPRI) et elles ne portent pas atteinte à l'économie générale du PPRI.

Le Bureau a émis un avis favorable sur ce dossier.

N°2 : Monteux – Modification simplifiée n°1 du PLU

La Commune a lancé une procédure de modification simplifiée n°1 du PLU sur 5 points.
La modification porte sur la rectification d'erreurs matérielles sur le secteur 1AUC – Quartier Fontaite.
La Commune a mené conjointement 2 procédures sur ce secteur : la modification n°11 du POS et l'élaboration du PLU.

Ainsi, lors du passage en PLU, certains éléments, apparaissant sur le plan de zonage du POS modifié, n'ont pas été correctement reportés sur le plan de zonage du PLU, compromettant le projet d'urbanisation du site : suppression sur quelques mètres de certaines haies, report d'une haie protégée, rectification mineure de la limite Nord de la zone 1AUcb, aspects des clôtures ….

Le Bureau a émis un avis favorable sur ce dossier

N°3 : Rochefort-du-Gard – Modification simplifiée n°1 du POS

La Commune a lancé une procédure de modification simplifiée n°1 du POS sur 2 points.

La Commune a décidé d'engager la modification du POS par délibération du 05 Juin 2014 sur le projet « cœur de village 2 » qui fait l'objet d'une ZAC.

Cette modification a pour but de :
- Mettre en compatibilité la ZAC « cœur de village 2 » avec le règlement d'urbanisme en vigueur,
- Rectifier une erreur matérielle sur l'ER C2.

Le projet prévoit la création d'un nouveau quartier en continuité du centre historique aux fonctions urbaines mixte (logements, équipements collectifs, activités sous la forme de petits commerces, services, espace vert à vocation hydraulique).

Le Bureau a émis un avis favorable sur ce dossier.

↗ Délibérations

Délibération n°2014-25 : Nouveaux délégués de la CCPRO au sein du Comité Syndical

Par délibération en date du 26 Mai 2014 le Conseil Communautaire de la CCPRO a délibéré afin de modifier la représentation de la Commune de Bédarrides.

Ainsi, pour le SMBVA les changements sont les suivants :
Titulaire : **M. Michel PERRAND**, adjoint à l'urbanisme, à l'habitat et au patrimoine en lieu et place de **M. Jean BERARD**.
Suppléant : **Mme Laure COMTE**, déléguée à la communication, à l'évènementiel et au tourisme. Elle était titulaire auparavant.

En outre, par délibération en date du 24 Juillet 2014, le Conseil Communautaire de la CCPRO a délibéré afin de désigner un 8ème délégué au SMBVA.

En effet, compte-tenu du nouveau périmètre du SMBVA avec la Commune d'Orange, les statuts du SMBVA prévoient 8 délégués pour la CCPRO.

Titulaire : **M. Xavier MARQUOT**, Conseiller Municipal d'Orange.
Suppléant : **M. Jacques GRAU**, Conseiller Municipal de Sorgues.

Cette modification de la composition du Comité Syndical a été adoptée à l'unanimité des membres présents.

Délibération n°2014-26 : Remboursement des frais de mission et de déplacements des élus

Par délibération n°2010-03 en date du 2 Mars 2010, le Comité Syndical a délibéré en approuvant les modalités de remboursement des frais de missions et de déplacements des élus.

Il s'avère que le Comité Syndical a été renouvelé suite aux élections municipales des 23 et 30 Mars 2014.

Il s'agit de proposer une nouvelle délibération suivant l'article L.5211-14 du CGCT (par référence à l'article L.2123-18 pour les élus communaux) qui dispose que les fonctions de Président, de Vice-présidents et autres élus donnent droit au remboursement des frais que nécessite l'exécution des mandats spéciaux.

Il est proposé que les dépenses de transport effectuées dans l'accomplissement de leurs missions soient remboursées sur présentation d'un état de frais.

Pour ce qui concerne le remboursement des frais d'hébergement et de restauration, il appartient au Comité Syndical de retenir le système de remboursement forfaitaire, soit le système de remboursement aux frais réels.

Le Bureau Syndical a émis l'avis de retenir le système de remboursement forfaitaire, demandant d'autre part aux délégués syndicaux de privilégier l'utilisation des transports en commun.

Le Comité Syndical à l'unanimité des membres présents décide que le système de remboursement des frais de mission et de déplacement des élus est le système du remboursement forfaitaire.

Présentation par l'AURAV : La stratégie d'aménagement du SCoT du Bassin de Vie d'Avignon approuvé le 16 Décembre 2011 et proposition d'une méthode de travail et le planning général d'ici le 1er Janvier 2017 date d'approbation du SCoT Grenelle

Méthode de travail d'ici début 2015 en comité syndical

Le thème	Les grandes lignes du contenu	Thèmes transversaux
La stratégie d'aménagement du SCOT approuvé	Le Projet SCOT SRU Croiser avec les premiers indicateurs éclairant les nouvelles dynamiques	
Economie	Synthèse de l'étude Olivier Portier Foncier économique L'évolution de l'emploi et la géographie de l'emploi entre 2006 et 2011	Environnement Economie de foncier Energie Paysages
Commerce	Les premiers éléments du document d'aménagement commercial	
TVB / foncier/agriculture	Méthode et enjeux du territoire Validation du DCE Budget	
Habitat/ formes urbaines	Enjeux du logements Articulation urbanisation/transport Densité / foncier/LLS	
Synthèse / enjeux	Identification des défis du PADD	

Seront abordés :

- → Le diagnostic de la thématique
- → Les acquis du 1er SCOT
- → Les pistes d'évolution du SCOT

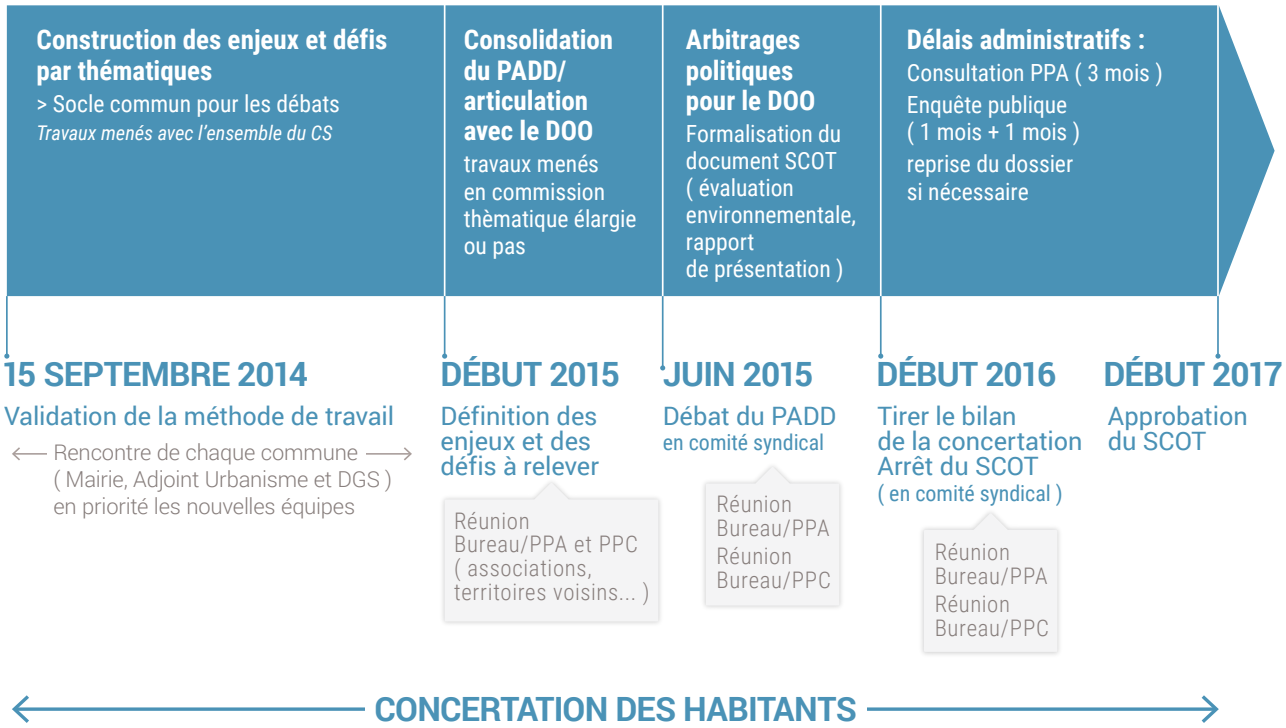

Comité Syndical du Vendredi 24 Octobre 2014

↗ Relevé des décisions du Président

Décision n°2014-01 - Convention entre le SMBVA et l'Agence Selectour Provence Voyages

Le Syndicat souhaite ouvrir un compte auprès d'un organisme spécialisé en voyages afin de pouvoir organiser au mieux les déplacements de ses agents et de ses élus.

L'Agence Sélectour Provence Voyage, sis 3, Boulevard Raspail à Avignon a été sollicitée.
Elle s'engage à recevoir toutes les commandes de billets/ prestations (air, fer, mer, location de voitures, hôtel …) et à effectuer toutes les réservations moyennant des frais de services.
La convention de compte est conclue pour un an renouvelable par tacite reconduction, chaque partie ayant la possibilité d'y mettre fin à tout moment.

Présentation par l'AURAV : Le volet économique du SCoT BVA : « problématiques et enjeux du développement économique du Bassin de Vie d'Avignon »

Présentation au Comité Syndical portant sur :

- L'emploi
  - › les hypothèses retenues dans le cadre du 1er SCoT,
  - › Où en est-on en termes de créations d'emplois ?
- Les moteurs de développement et les filières structurantes du Bassin de Vie d'Avignon
  - › Quels sont les moteurs de développement du Bassin de Vie,
  - › Comment réinterroger certains éléments de la stratégie du 1er SCoT ?
- Le foncier, la localisation préférentielle des activités + leviers du SCoT
  - › Quelles sont les orientations du 1er SCoT ?
  - › Quels sont les projets qui ont été engagés = bilan du foncier économique ?

Comité Syndical
du Vendredi 7 Novembre 2014

↗ Relevé des décisions du Président

Décision n° 2014-02 : Adhésion du SMBVA au Protocole d'Echange Standard d'Hélios

La Syndicat souhaite adhérer au protocole d'échange standard d'Hélios (PES) pour la transmission de données de documents électroniques au comptable assignataire : le Centre des Finances Publiques d'Avignon.
La présente adhésion porte sur la transmission de flux de données électroniques.
La transmission se fera par le Portail de la gestion publique DGFIP.

↗ Relevé des décisions du Bureau du 24 Octobre 2014

Décision n°1 : Pernes-les-Fontaines – Modification n°4 du POS

Son objet est le classement d'une zone 1NA (à vocation d'habitat) en UC pour créer une opération de 15 logements sociaux sur un terrain de 880 m2.

Le Bureau a émis un avis favorable sur ce dossier. Il fait une observation quant au nombre de places de stationnement. Il faudra veiller à ce que le stationnement privé ne se reporte pas sur l'espace public.

Décision n°2 : Entraigues-sur-la-Sorgue – Modification simplifiée n°4 du PLU

Son objet est de classer la ZA du Couquiou Sud en zone UEa pour poursuivre le développement économique de la zone et valoriser les surfaces résiduelles dans les zones existantes en attendant l'ouverture à l'urbanisation de la ZA du Plan.

Le règlement de la zone actuel (AU1Ea) ne permet pas la constructibilité des parcelles car il n'y a pas de raccordement au réseau public de collecte des eaux usées.

Le Grand Avignon a été sollicité pour mener une étude d'aptitude des sols à l'assainissement non collectif. L'étude a été menée en Juillet 2014.

Le Bureau n'a pas émis d'avis sur ce dossier car le SCoT n'est pas compétent en matière d'assainissement.

Décision n°3 : Caumont-sur-Durance – Modification simplifiée n°1 du PLU

7 points sont concernés.

1. ouvrir à l'urbanisation la zone 2AUC – Ch. Des Jourdans,
2. renforcer le caractère urbain de l'entrée Ouest en favorisant la densification de la zone UC,
3. modifier la hauteur des constructions en zone UC,
4. Revoir en zones UB et UC les règles visant la production de Logements Locatifs Sociaux (LLS),
5. suite à l'entrée en vigueur de la loi ALUR, revoir les règles de surfaces minimales et le COS applicables aux zones UC et UD,
6. revoir la situation du bâtiment identifié au titre de l'article L.123-3-1 du Code de l'Urbanisme, secteur de Mague,
7. corriger la légende du plan 3-4 relatif aux risques.

Le Bureau a émis un avis favorable sur les 7 points.

Présentation par l'AURAV : Le volet Commerce du SCOT BVA

Présentation au Comité Syndical se déclinant en 4 parties :

- Le rôle du SCoT en matière d'implantations commerciales en lien avec la CDAC,
- Contexte : la couverture de l'offre commerciale et les pratiques en Vaucluse,
- L'armature commerciale actuelle du SCoT BVA : déséquilibre, dysfonctionnements,
- L'armature commerciale souhaitée pour le SCoT BVA : les leviers d'actions.

L'armature commerciale actuelle

Localisation des centralités urbaines et zones commerciales

Typologie et hiérarchie des polarités commerciales du SCoT du BAssin de vie d'Avignon

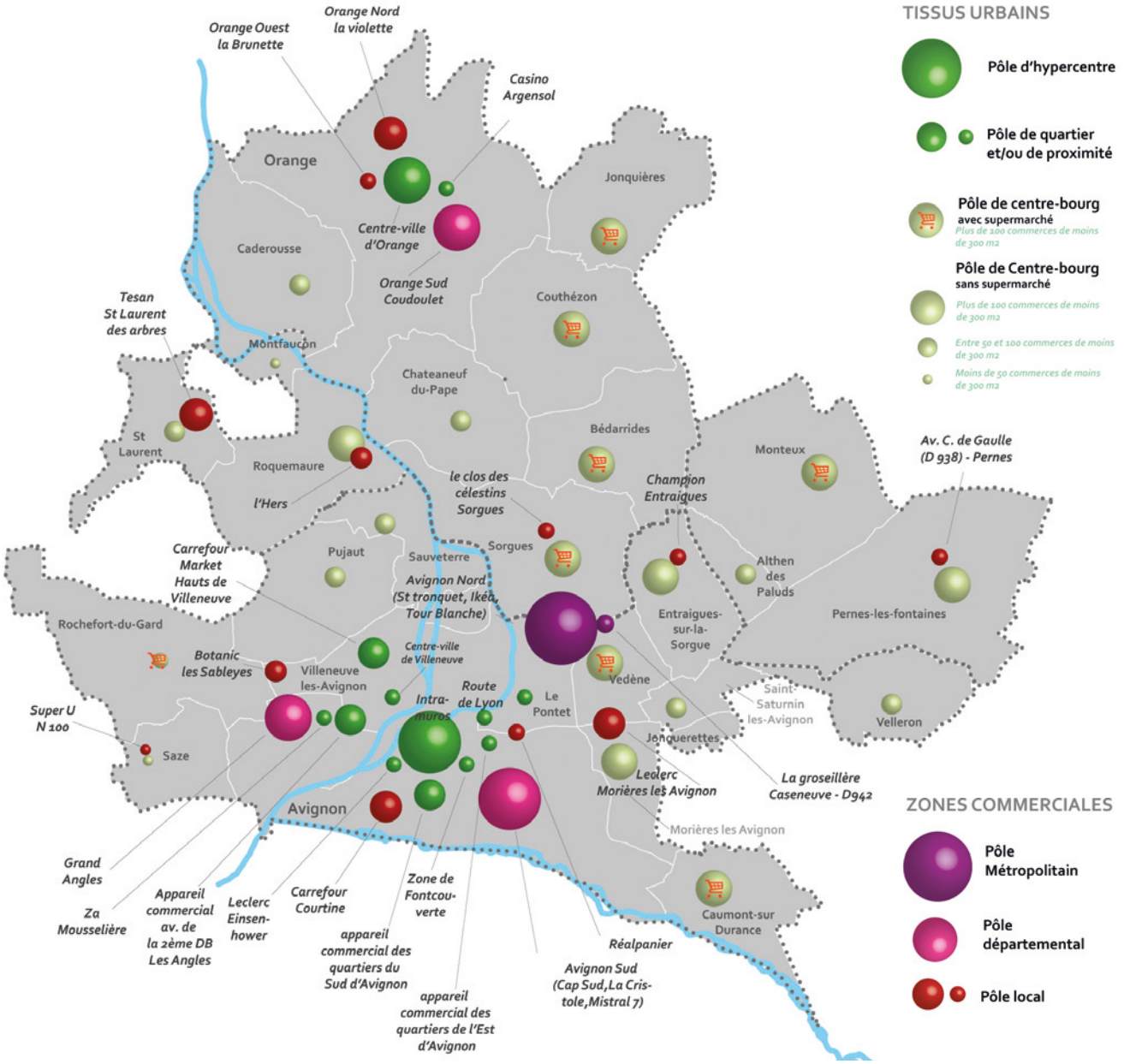

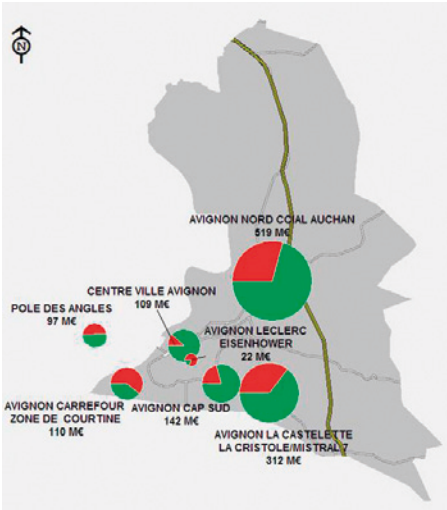

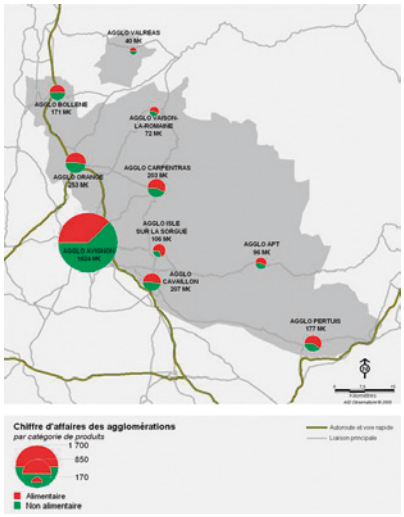

Enjeux :

- Un centre ville 4ème polarité du territoire en terme de chiffre d'affaire,
- Quels grands équilibres souhaités pour l'armature commerciale à horizon 2030 ?

< Chiffre d'affaires des différentes polarités commerciales

Comité Syndical
du Lundi 15 Décembre 2014

↗ Relevé des décisions du Bureau du 7 Novembre 2014

Décision n°1 : Pernes-les-Fontaines – CDAC WELDOM

La demande porte sur une extension de 963,24 m² répartis comme suit :

- 183,48 m² en intérieur,
- 779,76 m² en extérieur.

Le projet d'extension participe au maintien et au développement d'une offre commerciale locale dynamique et attractive.
La population maintiendra ses achats sur place et limitera les déplacements vers les zones commerciales de Carpentras/Isle-sur-la-Sorgue/Avignon.
Le projet se situe sur l'Avenue Charles de Gaulle, en milieu urbain.
Cette extension n'est pas incompatible avec les orientations du SCoT car ce projet se situe dans le secteur privilégié d'urbanisation. C'est une moyenne surface commerciale implantée en continuité de l'existant dans le tissu urbain.

Le Bureau a émis un avis favorable sur ce dossier de CDAC.

↗ Relevé des décisions du Bureau du 24 Novembre 2014

Décision n°1 : Entraigues-sur-la-Sorgue – Modification n°1 du PLU

La Commune a décidé de lancer une modification N°1 du PLU par une délibération en date du 13 Octobre 2014.
Ce dossier porte sur 2 points :

1. **Ouverture à l'urbanisation d'une partie de la zone AU2E :**
   Une partie de cette zone a été ouverte à l'urbanisation par la création d'un secteur AU1EP (13 ha).
   Un permis de construire a été accordé le 16 Janvier 2014 pour la création d'une plateforme d'entrepôts logistiques.
   Durant le chantier, des études hydrologiques complémentaires ont relevé que le niveau de la nappe souterraine fluctuait plus fortement que selon les hypothèses initiales.
   Ainsi, la position du bassin de rétention n'est plus viable. il faut le déplacer au Nord-Ouest du site.

2. **Modification du règlement de la zone UCaf2 :**
   La zone se situe à l'entrée Sud-Ouest du site.
   Elle concerne la ZAC des aigues-fraîches 2.
   La Commune souhaite modifier le règlement sur les hauteurs des constructions.

Le Bureau a émis un avis favorable sur les 2 points de ce dossier.

Décision n°2 : Sorgues – Révision allégée n°1 du PLU

La Commune a prescrit une révision allégée de son PLU par délibération en date du 24 Octobre 2013.
Son objet est un reclassement de 2 parcelles (BC82 et BCV 85 en partie) en zone UEA alors qu'elles sont classées aujourd'hui en A.
Ce reclassement relève d'un ajustement relatif à une erreur d'appréciation lors de l'élaboration du PLU.
Ces parcelles ne sont pas exploitées et ne seront pas exploitables à l'avenir.
Elles étaient classées en UDi2 au POS.
Ce site de 1,21 ha ne présente pas de profil agricole, il est en partie artificialisé recevant des véhicules en stationnement, des dépôts de matériel.
Il n'est pas concerné par le risque inondation, ni par une ZNIEFF et ne compte pas de patrimoine bâti d'intérêt particulier.

Le Bureau a émis un avis favorable sur ce dossier.

Décision n°3 : Sorgues – Modification simplifiée n°1 du PLU

Ce dossier comporte plusieurs points :

1. **Ouverture à l'urbanisation 2AUa - Domaine de Guerre**
   La Commune souhaite y voir un pôle paramédical en lien avec le Clinique Fontvert et la maison de retraite qui se trouvent à proximité. Ce site se trouve sur le pôle « Avignon Nord ».

2. **Ouverture à l'urbanisation 2AUh – Quartier Fatoux**
   Cette zone est située à l'Ouest de la RD 907, dans le prolongement du Quartier de Chaffunes.
   Le projet consiste à réaliser une opération d'aménagement sur une partie de la zone : 3 ha pour 69 logements.

3. **Les Emplacements réservés (ER) – suppression/ modification/création**

   × Suppressions

   • ER n°C82 : aménagement du chemin des Barettes. Le projet est abandonné.
   • ER N°C23 : aménagement de la rue des Glycines dans le centre de Sorgues. L'élargissement de la voie n'est plus d'actualité compte-tenu des investissements trop importants (acquisition foncière).
   • ER n°C102 : création d'une voie de desserte Quartier Chaffunes. Sa création n'est plus d'actualité.
   • ER n°C114 : création d'un accès à la ZA la Malautière. Pour limiter les nuisances, la Commune a décidé de le supprimer.

o Modifications

• ER n°10 : aménagement de la RD 907 entre le giratoire Nord de Sorgues et Bédarrides au profit du CG. Le CG a renoncé au bénéfice de cet ER pour 3 parcelles. L'ER est modifié en ce sens.
• ER n°H24 : réalisation d'un fossé d'évacuation des eaux pluviales au profit de la CCPRO.
Cet aménagement est toujours d'actualité sauf pour la partie Sud (déjà réalisé) et qui doit faire l'objet d'une servitude du tréfonds au profit de la CCPRO.

Δ Création

• ER n°V32 (au profit de la CCPRO dans la ZA Ste-Anne) : Réalisation d'une voie de desserte interne avec placette de retournement.

1. **Modification – complément du règlement/ servitudes :**
   Le Bureau a émis un avis favorable sur ses différents points du dossier.

Décision n°4 : Pujaut – Modification N°1 du POS

La Commune a décidé par délibération du 27 Octobre 2014 de prescrire une modification simplifiée de son POS. Elle porte sur l'article NC14 : Coefficient d'occupation du sol de la zone NC (agricole) avec une nouvelle rédaction du règlement : « Pour l'aménagement et l'extension des habitations existantes visées à l'article NC1 §4 et l'aménagement, l'extension et le changement de destination existants visés l'article NC1 §5, l'augmentation de la surface de plancher est fixée à 50 m² réalisée en une ou plusieurs fois. L'aménagement et l'extension des habitations existantes ne permettent pas la création de nouveau logement ».

Le Bureau a émis un avis favorable sur ce dossier.

Décision n°5 : CDAC Carrefour Market – Villeneuve-lez-Avignon

Ce dossier de CDAC concerne une extension de 960 m² de surface de vente (ZAC des Charbonnières).
Le projet vise à un réaménagement et à une extension venant réadapter l'offre à l'évolution de son environnement (nouveaux projets de lotissements, installation de nouveaux équipements collège/lycée).
Le supermarché restera à échelle humaine et conservera sa vocation de proximité.

Le Bureau a émis un avis favorable sur ce dossier.

↗ Délibérations

Délibération n°2014 - 27 : Convention cadre pluriannuelle relative à laparticipation financière du Syndicat Mixte du Bassin de Vie d'Avignon pour le fonctionnement de l'Agence d'Urbanisme Rhône Avignon Vaucluse (Années 2015 – 2016 – 2017) – Cotisations année 2015

Par délibération n°2012-04 en date du 10 Février 2012 le Comité Syndical a autorisé son Président à signer une convention cadre pluriannuelle avec l'AURAV pour les années 2012 – 2013 et 2014.

Cette convention vient donc à son terme. Il s'agit de la renouveler pour les années 2015 – 2016 et 2017.
Les missions de l'AURAV sont détaillées dans une convention passée avec le SMBVA qui précise les modalités de partenariat.
Elles sont estimées globalement à 175 000,00 €.

Le Bureau Syndical réuni le 15 Décembre 2014 a émis un avis favorable avant sa soumission au Comité Syndical pour approbation, vu le décret N°2001-495 du 6 Juin 2011 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 Avril 2000 et relative à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques.

Pour le fonctionnement de l'Agence la participation s'élèverait à 33 600,00 € et 141 400,00 € pour les frais d'études (investissement).

Le Comité Syndical invité à se prononcer approuve cette délibération à l'unanimité.

Délibération n° 2014-28 : Renouvellement de la ligne de trésorerie de 200 000,00 € auprès de la Société Générale – Exercice 2015

Le Syndicat a bénéficié durant l'exercice 2014 d'une ligne de trésorerie réalisée auprès de la Société Générale d'un montant de 200 000,00 €.
Elle permet de faire face aux difficultés de trésorerie notamment en début d'exercice pour les dépenses courantes et assurer la paie du personnel.
En effet, les participations des EPCI qui sont l'essentiel des recettes du Syndicat parviennent après le vote de leurs budgets respectifs.

La Société Générale sollicitée, considérant qu'il s'agit d'un renouvellement, son comité de crédit a donné son accord.

Ses conditions sont les suivantes :

- Durée 1 an à la date de signature du contrat.
- Tirages indexés sur le taux Euribor moyen mensuel 1 mois « EUF1M », effectués au gré des besoins de l'emprunteur, avec un montant minimum de tirage de 20 000,00 €.
- Versement des fonds indexés sur le taux EUF1M augmenté d'une marge de 1%.
- Frais de gestion 1 500,00 €.
- Frais de dossier : offert

Présentation par l'AURAV : Le volet Trame Verte et Bleue / L'occupation du sol / l'Agriculture et le foncier économique

Présentation au Comité Syndical se déclinant en 4 parties :

- La consommation du foncier : présentation des analyses sur la base de la donnée d'occupation du sol 2001-2013,
- La Trame Verte et Bleue,
- Le foncier économique,
- Encadrer le développement urbain.

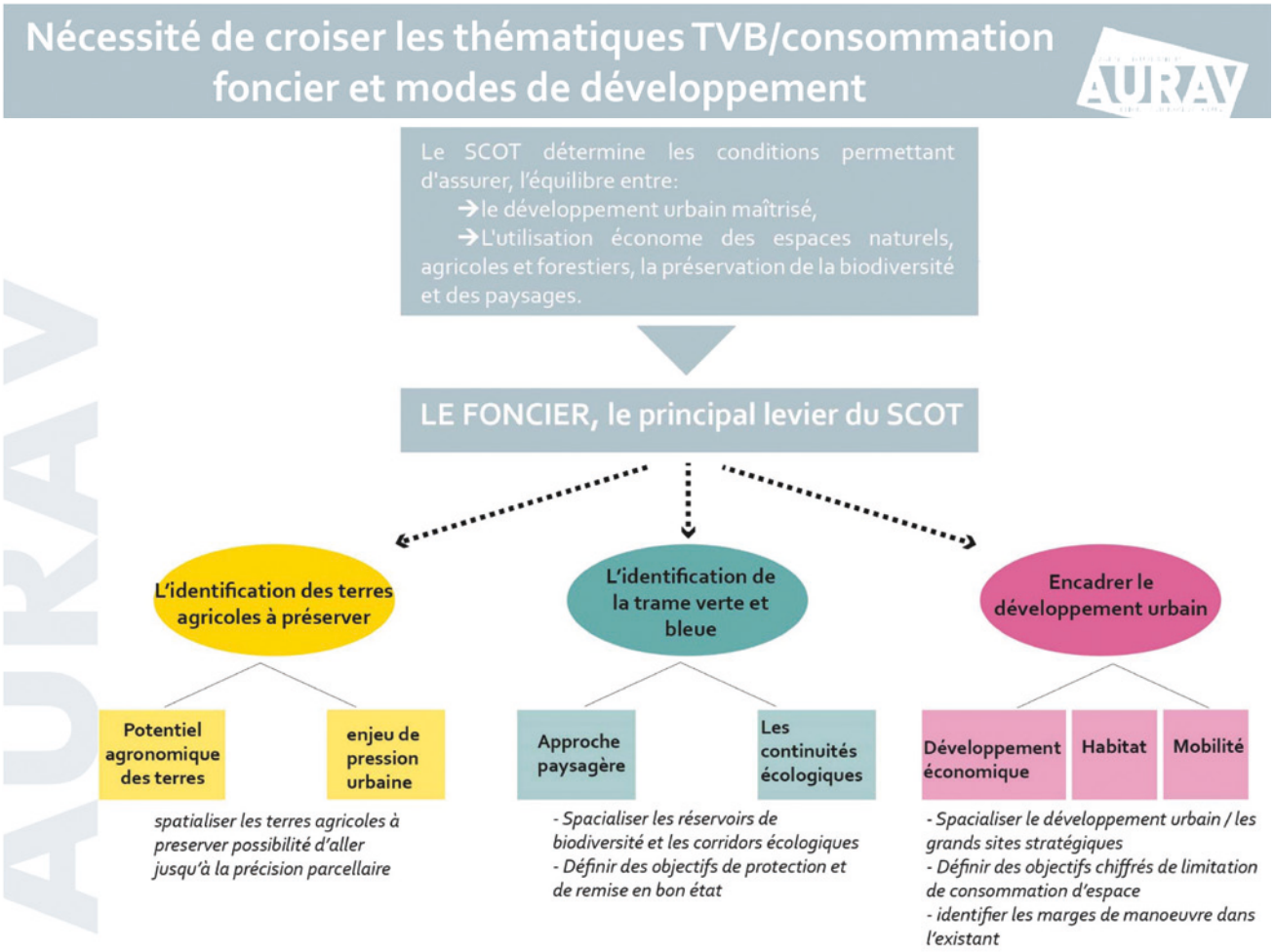

Evolution de l'occupation du sol du SCoT BVA entre 2001 et 2013

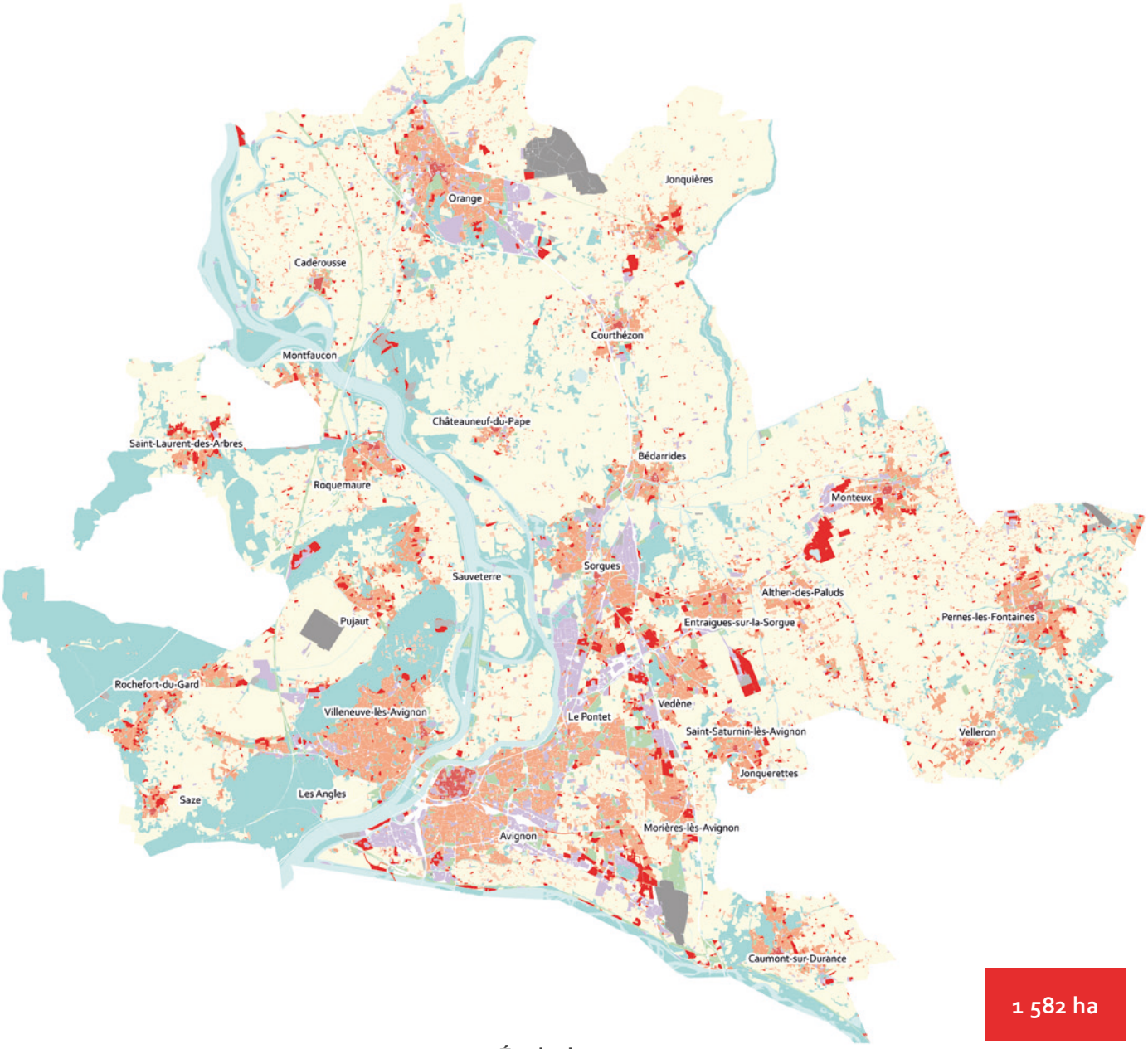

1 582 ha

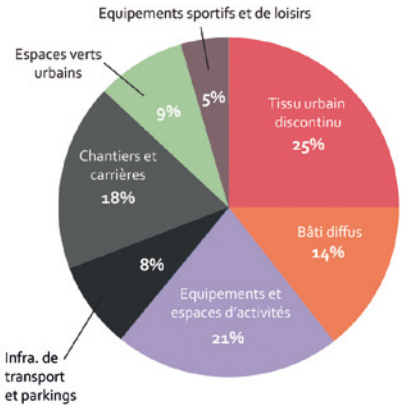

Évolution 2001-2013

- **Nouveaux espaces artificialisés entre 2001 et 2013**
- Tissu urbain continu
- Tissu urbain discontinu
- Bâti diffus
- Equipements et espaces d'activités
- Infrastructures de transport et parkings
- Aéroports et aérodromes
- Chantiers et carrières
- Espaces ouverts urbains
- Espaces agricoles
- Espaces naturels
- Eau et zones humides

3.2 Annexe 2 :
Compte administratif 2013

Syndicat Mixte pour le SCoT du Bassin de Vie d'Avignon

DCS n°2014-07

Date de convocation : 18/02/2014
Délégués en exercice : 34

Titulaires : 16
Suppléants : 3
Absents non remplacés : 15

Votants : 18

Extrait du Registre des Délibérations

Séance du Comité Syndical du 3 Mars 2014

L'an deux mil quatorze, le 3 Mars, à quatorze heures trente, le Comité Syndical s'est réuni au siège du SMBVA, au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Monsieur Alain CORTADE, Président

ETAIENT PRESENTS :

POUR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND AVIGNON :
M. BOYER - M. CORTADE - M. RANDOULET - M. ROCHE - M. GOUDON - M. BEL - MME DELAFONTAINE - M. BANACHE - M. COSTEPLANE - M. VACCHIANI

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PAYS DE RHONE ET OUVEZE :
M. FENOUIL - M. PEREZ - M. GARCIA

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA COTE DU RHONE GARDOISE :
M. GUEDES - M. ANASTASY

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SORGUES DU COMTAT :
M. STANZIONE - M. GROS- MME LAFAURE - M. MARGAILLAN

Secrétaire de séance : M. Christian RANDOULET

OBJET : Compte Administratif de l'exercice 2013

Rapporteur : M. Christian GROS

Le rapporteur expose :

Les résultats du Compte administratif 2013 (titres et mandats de l'ordonnateur c'est-à-dire du Président) et du Compte de Gestion 2013 (comptabilité du Receveur du Syndicat) ont été arrêtés.

Ces documents retracent l'exécution budgétaire du l'exercice 2013 et son concordants.

Les résultats du Compte Administratif 2013 sont les suivants :

Fonctionnement

Chapitres	Libellés	BP 2013 + DM1 €	Réalisé 2013 €
002	Déficit de fonctionnement N-1 reporté (déficit)		
011	Charges à caractère général	102 168.00	94 442.48
012	Charges de personnels et frais assimilés	181 600.00	178 890.31
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	112 265.03	112 265.03
65	Autres charges de gestion courante	207 012.04	204 795.86
66	Charges financières	16 176.46	15 350.40
67	Charges exceptionnelles		
023	Virement à la section d'investissement		
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	619 221.53	605 744.08

Chapitres	Libellés	BP 2013 + DM1 €	Réalisé 2013 €
002	Résultat de fonctionnement N-1 reporté (excédent)	6 026.94	
013	Atténuation de charges		
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	27 969.00	27 969.00
74	Dotations, subventions et participations	585 225.59	585 225.59
77	Produits exceptionnels		1 430.70
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	619 221.53	614 625.29

*documents scannés

Investissement

Chapitres	Libellés	BP 2013 + DM1 €	Réalisé 2013 €
001	Déficit d'investissement N-1 reporté	19 582.18	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	27 969.00	27 969.00
13	Subventions d'investissement reçues		
16	Emprunts et dettes assimilées	32 323.36	32 323.36
20	Immobilisations incorporelles	165 300.00	147 800.00
21	Immobilisations corporelles	4 590.49	3 148.95
27	Autres immobilisations financières		2 543.00
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	249 765.03	211 241.31

Chapitres	Libellés	BP 2013 + DM1 €	Réalisé 2013 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	112 265.03	112 265.03
10	Dotations, fonds divers et réserves		
13	Subventions d'investissement reçues	37 500.00	45 594.87
16	Emprunts et dettes assimilées	100 000.00	100 000.00
27	Autres immobilisations financières		1 337.70
021	Virement de la section de fonctionnement		
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	249 765.03	254 859.90

Le résultat d'investissement de l'exercice 2013 est de : +43 618.59 €
Le résultat d'investissement reporté de l'exercice 2012 est de : -19 582.18 €
Le résultat d'exécution de la section d'investissement pour l'année 2013 est de : +24 036.41 €

Restes à Réaliser

Il n'y a pas de restes à réaliser pour 2013.

Le résultat cumulé de la section d'investissement est excédentaire à hauteur de 24 036.41€.

Le résultat cumulé du compte administratif 2013 est donc de 38 944.56 €.
(14 908.15 + 24 036.41)

Le Comité Syndical ayant pris connaissance en détail du Compte Administratif 2013 retracé ci-dess celui-ci est invité à se prononcer sur ce document.

Alain CORTADE, Président du Syndicat, se retire et ne prend pas part au vote.

Après avoir entendu le rapporteur,

LE COMITE SYNDICAL,

- **ADOPTE** le Compte Administratif pour l'exercice 2013 tel que présenté ci-dessus,
- **DECLARE** que les opérations de l'exercice 2013 sont définitivement closes.

Vote du Comité : POUR : 18
CONTRE : /
ABSTENTION : /

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Le Président,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Acte publié le : 19/03/2014

Pour extrait conforme
Le Président

Alain CORTADE

3.3 Annexe 3 :
Compte de gestion 2013

Syndicat Mixte pour le SCoT du Bassin de Vie d'Avignon

Extrait du Registre des Délibérations

Séance du Comité Syndical du 3 Mars 2014

PREF. 84
13. 03. 14

DCS n°2014-08
Date de convocation : 18/02/2014 Délégués en exercice : 34 Titulaires : 16 Suppléants : 3 Absents non remplacés : 15 Votants : 19

L'an deux mil quatorze, le 3 Mars, à quatorze heures trente, le Comité Syndical s'est réuni au siège du SMBVA, au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Monsieur Alain CORTADE, Président

POUR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND AVIGNON :
M. BOYER - M. CORTADE - M. RANDOULET - M. ROCHE - M. GOUDON - M. BEL - MME DELAFONTAINE - M. BANACHE - M. COSTEPLANE - M. VACCHIANI

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PAYS DE RHONE ET OUVEZE :
M. FENOUIL - M. PEREZ - M. GARCIA

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA COTE DU RHONE GARDOISE :
M. GUEDES - M. ANASTASY

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SORGUES DU COMTAT :
M. STANZIONE - M. GROS- MME LAFAURE - M. MARGAILLAN

Secrétaire de séance : M. Christian RANDOULET

OBJET : Compte de Gestion de l'exercice 2013

Rapporteur : M. Christian GROS

Le rapporteur expose les résultats budgétaires de l'exercice dressés par le receveur :

084005
TRES. AVIGNON MUNICIPALE

Helios
13. 14

II-1
Exercice 2013

71300 –SM AMENAGT BASSIN VIE AVIGNON

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	249 765,03	619 221,53	868 986,56
Titres de recettes émis (b)	254 859,90	614 625,29	869 485,19
Réductions de titres (c)	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (d = b –c)	254 859,90	614 625,29	869 485,19
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	249 765,03	619 221,53	868 986,56
Mandats émis (f)	211 241,31	607 462,98	818 704,29
Annulations de mandats (g)	0,00	1 718,90	1 718,90
Dépenses nettes (h = f –g)	211 241,31	605 744,08	816 985,39
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d –h) Excédent	43 618,59	8 881,21	52 499,80
(h –d) Déficit			

084005
TRES. AVIGNON MUNICIPALE

Helios

Etat II-2
Exercice 2013

71300 –SM AMENAGT BASSIN VIE AVIGNON

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2012	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2013	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2013	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2013
I - Budget principal					
Investissement	-19 582,18	0,00	43 618,59	0,00	24 036,41
Fonctionnement	6 026,94	0,00	8 881,21	0,00	14 908,15
TOTAL I	-13 555,24	0,00	52 499,80	0,00	38 944,56
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	-13 555,24	0,00	52 499,80	0,00	38 944,56

Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2013, la décision modificative qui s'y rattache, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur du Syndicat accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et validé le Compte Administratif de l'exercice 2013 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Le Bureau, réuni le 17 février 2014, a émis un avis favorable.

LE COMITE SYNDICAL,

- **APPROUVE** à l'unanimité des membres présents le Compte de Gestion qui lui est soumis et qui a été dressé pour l'exercice 2013 par M. Daniel.LEROY, Trésorier Principal d'Avignon,
- **ADMET** les opérations de la gestion 2013 pour les sommes indiquées par le dit compte.

Vote du Comité : POUR : 19
CONTRE : /
ABSTENTION : /

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Le Président,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Acte publié le : 19/03/14

Pour extrait conforme
Le Président

Alain CORTADE

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE VIE D'AVIGNON

3.4 Annexe 4 : Étude régionale de synthèse des SCoT du Languedoc-Roussillon

Cette étude a été réalisée par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Languedoc-Roussillon (DREAL).
Elle a été présentée le Mardi 21 Janvier 2014 à la DREAL à Montpellier.

Le SCoT du Bassin de Vie d'Avignon a été pris en compte, présentant la particularité d'intervenir sur 2 départements (le Vaucluse et le Gard) et 2 régions (Provence Alpes Côte d'Azur et Languedoc-Roussillon).
Le rendu de cette étude comprend 2 documents :

- Une synthèse régionale des SCoT du Languedoc-Roussillon,
- Un guide méthodologique des bonnes pratiques méthodologiques pour l'élaboration ou la révision des SCoT.

La phase d'analyse et de synthèse a été réalisée à partir des 18 SCoT en région LR.

Concernant le SCoT du Bassin de Vie d'Avignon
La synthèse met en évidence des profils qui se dégage dans une lecture globale :

- **Pour leur capacité à se situer dans l'espace et en terme de projection dans le temps : les SCoT du Bassin de Vie d'Avignon, du Lauragais et de Montpellier,**
- **Pour leur capacité à territorialiser les enjeux et à problématiser des dimensions inter-SCoT : les SCoT du Bassin de Vie d'Avignon, du Lauragais mais aussi de l'Uzège Pont du Gard, du Bassin de Thau et du Sud Gard.**

Une lecture a été faite à partir de 10 référentiels (périmètre, démographie et croissance urbaine, logement, économie, emploi, tourisme et loisirs, équipements et services, transports et déplacements, accessibilité et échanges, environnement) déclinés en 35 thématiques.

3 SCoT se distinguent très nettement par rapport au traitement des référentiels : le SCoT du Bassin de Vie d'Avignon, le SCoT Sud Gard et le SCoT de Montpellier.
Pour le SCoT du Bassin de Vie d'Avignon 8 référentiels sont soulignés.
Les 2 absents sont : le périmètre et le tourisme/loisirs.

Ces 3 SCoT sont aussi ceux qui présentent des profils de SCoT (lecture globale) en capacité de se projeter dans le temps et dans l'espace et qui sont construits sur une articulation logique DIAG-PADD-DOG/DOO.
L'analyse souligne que ce sont des SCoT qui ont su se penser par rapport à un contexte territorial élargi au-delà de leur périmètre strict.

On va y retrouver parfois une capacité à territorialiser les enjeux et aller au-delà de la localisation thématique des orientations.
C'est autour de ces SCoT qui se démarquent dans le traitement des référentiels que l'on mesure une capacité à porter une vision prospective et à mettre celle-ci au cœur de la dimension utile du document : le SCoT apparait à ce titre clairement comme un guide pour les territoires dans leur perspective d'évolution.

La Synthèse fait remarquer que l'Aire Urbaine d'Avignon dépasse largement le SCoT du Bassin de Vie d'Avignon.
C'est une situation qui émerge également pour le SCoT Carcassonnais au regard de l'Aire Urbaine de Carcassonne.

Pour ce qui est des écarts de projection démographique entre la simulation INSEE (base TVAM 99-2012) et la projection des SCoT (base TVAM renseignée appliquée à POP INSEE 2010) celle du SCoT BVA va au-delà de la projection tendancielle INSEE.

Le SCoT BVA a été retenu pour l'illustration d'un parcours réalisé du Diagnostic au DOG en ce qui concerne :

- Le référentiel économie dont l'agriculture (foncier économique),
- Le référentiel équipement et services,
- Les transports et déplacements (offre et mode de transports des hommes, des marchandises).

Syndicat Mixte pour le SCoT du Bassin de vie d'Avignon
164 av de St Tronquet
Vaucluse Village | Bât. Le Consulat
84 130 LE PONTET
Tél : 04.32.76.73.00 | Fax : 04.32.76.22.15
contact@scot-bva.fr